

La CSN réclame une réforme de la Commission des Relations Ouvrières pour plus d'efficacité
En page 6

Les pensions portatives : L'Etat provincial devrait se hâter et faire d'une pierre deux coups.
En page 13

Une victoire syndicale pour les employés de garages à Joliette
En page 2

Réal Caouette a manqué une belle occasion de se taire

- À lire en page 2

Vol. XXXVIII — No 9

Montréal, Qué., 29 octobre 1962

Le plus fort tirage de la presse syndicale au Canada

LE TRAVAIL

La CSN

UNE PUISSANCE POLITIQUE

CE n'est pas d'hier que notre centrale syndicale s'intéresse à la vie politique du pays et de la province. Les raisons de cet intérêt sont bien évidentes: il n'est pas possible pour le mouvement syndical de vivre en vase clos et de limiter son action à la convention collective puisque la législation, tant fédérale que provinciale, exerce sur la vie des travailleurs et de leurs syndicats une influence capitale. Aux raisons positives que la CSN avait de faire de l'action politique sont venues s'ajouter l'intransigeance et l'opposition systématique du régime duplessiste qui,

PAR JEAN-PAUL LEFEBVRE

surtout depuis la grève de l'amiante, avaient placé nos syndicats dans une position de légitime défense.

Depuis une quinzaine d'années déjà, la CSN représente au Canada, et plus particulièrement dans le Québec, une force politique indéniable. L'importance de ses effectifs, le fait que

ses membres soient répartis dans toutes les régions de la province, l'esprit de solidarité remarquable qui a toujours régné au sein de notre centrale syndicale en ont fait une force que les employeurs aussi bien que les gouvernants ont souvent tenté de freiner mais qu'il ne leur était pas possible d'ignorer. Les positions prises par le tout récent congrès général de la CSN ne manqueront certes pas d'accroître considérablement sa puissance tant sur le plan politique que sur le plan de la négociation avec les employeurs.

— Suite à la page 3



MM. Jean Marchand, Marcel Pépin et Jacques Dion sont réélus par acclamation

La 40^e congrès général de la Confédération des Syndicats Nationaux s'est terminé par l'élection des membres du Comité exécutif. Le président M. Jean Marchand a non seulement été réélu par acclamation mais il a reçu des congressistes une ovation formidable qui ne laissait aucun doute quant à leur confiance à l'endroit du premier officier de notre mouvement. Le secrétaire général M. Marcel Pépin a également été réélu par acclamation de même que le trésorier général, M. Jacques

Dion. A l'avenir, la direction de la C.S.N. sera renforcée par l'addition d'un vice-président général qui consacrera tout son temps à la C.S.N. Le premier titulaire de cette fonction nouvelle sera M. Adrien Plourde, élu par acclamation lors du congrès de la semaine dernière. Sur notre photo : de gauche à droite : MM. Jacques Dion, Jean Marchand, Marcel Pépin et Adrien Plourde. Nos lecteurs trouveront en page 16 une photo des membres du Comité exécutif au grand complet.



Le perroquet domestiqué !

— En page 5

Les délégués du Congrès assiègent l'édifice de la Shawinigan
En page 2

Le gouvernement doit reconnaître tout de suite le droit d'association des fonctionnaires provinciaux.
En page 10

Réal Caouette a manqué une belle occasion de se taire!

M. REAL Caouette, leader-adjoint du Crédit Social, n'a pas aimé le magistral rapport que le président général de la C.S.N. Monsieur Jean Marchand présentait à l'ouverture du récent congrès de notre central syndicale. Nos lecteurs comprendront facilement la mauvaise humeur de monsieur Caouette car le président de la C.S.N. a démontré, par a + b (c'est le cas de le dire) la fragilité des théories économiques du crédit social et des positions fondamentales du fondateur et de tous les "penseurs" du parti à l'endroit du syndicalisme libre.

Une fois de plus, M. Caouette a démontré qu'il était toujours disposé à faire n'importe quelle déclaration, même si elle était complètement saugrenue et dépourvue de tout fondement dans la réalité.

C'est ainsi que notre chevalier créditiste déclara que le Congrès de C.S.N. était entièrement dominé par les permanents syndicaux.

Selon le chroniqueur parlementaire du quotidien "le Devoir", monsieur Caouette aurait déclaré : "Que la représentation des délégués au congrès de la C.S.N. ne reflète pas les aspirations et l'opinion des syndiqués parce qu'elle est constituée pour la grande partie des salariés du mouvement qui, dit-il, ne sont pas libres d'exprimer leurs opinions parce qu'alors ils se verraient forcés d'abandonner leurs fonctions".

Le congrès de la C.S.N. étant en session au moment de la publication de cette redoutable "révélation" de M. Caouette, le président Jean Marchand demanda à tous les délégués au congrès qui n'étaient pas des salariés du mouvement de bien vouloir se lever. C'est alors que M. Caouette reçut le plus formidable démenti qui soit puisque tous les observateurs, y compris les nombreux journalistes assis à la table de la presse, purent constater que les 7/8 environ du congrès étaient formés de syndi-

qués, travailleurs et salariés de diverses industries mais qui n'étaient pas à l'emploi du mouvement lui-même.

Il y a plus. Peu de temps avant cet incident, un permanent syndical, à l'emploi de la C.S.N., avait fait une intervention, affirmant qu'il avait voté créditiste aux dernières élections fédérales et que, quant à lui, il continuait de croire, qu'à l'échelon fédéral, le crédit social représentait une solution de rechange valable, en remplacement des partis traditionnels. Ce permanent syndical vint lui-même par la suite, au micro, expliquer qu'il n'avait jamais été brimé dans sa liberté par la direction de la C.S.N. et qu'il se sentait parfaitement à l'aise d'affirmer ses convictions politiques.

La vérité nous oblige d'ajouter ici que ce permanent syndical et les délégués au congrès de la C.S.N. qui manifestèrent d'une façon ou de l'autre leur appui au

crédit social représentaient une infime minorité du congrès. Il n'en reste pas moins que les deux accusations lancées par M. Caouette sont entièrement dépourvues de fondement.

Le leader-adjoint du crédit social avait également accusé M. Marchand d'utiliser pour réfuter les théories créditistes des textes qui n'étaient pas "officiels", particulièrement en ce qui concerne la position du crédit social à l'endroit du syndicalisme. Une fois de plus, M. Marchand a dû répéter que la brochure: "Security plus Freedom" de laquelle il a tiré plusieurs citations démontrant l'anti-syndicalisme du crédit social est une brochure officielle puisqu'elle est encore actuellement distribuée par les bureaux du crédit social, notamment à Montréal et à Ottawa.

Nos lecteurs conviendront qu'il n'est pas facile de faire confiance à M. Caouette car il nous a démontré abondamment, au cours des derniers mois, qu'il est disposé à dire n'importe quoi, n'importe quand. Nos lecteurs conviendront que c'est là un défaut plus grave que de ne pas friser naturel et cela devrait inquiéter sérieusement ceux qui comptent sur "les piastres de M. Caouette" pour améliorer leur sort.



Les délégués du Congrès assiègent l'édifice de la Shawinigan

Dans une impressionnante démonstration pacifique, les délégués du 40e congrès de la CSN, Jean Marchand en tête, ont établi une gigantesque ligne de piquetage devant les bureaux de la Shawinigan Water & Power, rue Dorchester, à Montréal. Ce geste symbolique avait pour but de manifester aux grévistes de la Shawinigan Chemicals, à Shawinigan, l'appui unanime des délégués. Ceux-ci voulaient, de plus, établir devant l'opinion publique les liens très étroits qui unissent la mère (Shawinigan Water & Power) et la fille (Shawinigan Chemicals). Les syndiqués soutiennent que la

société-mère a donné des ordres formels à la société-fille, ce qui permet à cette dernière de perdre actuellement des millions en refusant de transiger avec le syndicat. Une compagnie qui, au lieu de discuter les problèmes à leur mérite, s'évertue à dénigrer publiquement les représentants syndicaux, à blâmer les travailleurs d'avoir donné leur confiance à leurs représentants, à fausser la vérité et à semer le doute, une compagnie qui fait ça, c'est qu'elle veut tuer le syndicat! Et la mère devra répondre pour les agissements de son rejeton.

Marchand à Dieffenbaker

Non absolu aux engins atomiques

LES JOURNAUX nous annoncent que le Gouvernement canadien est à la veille d'accepter que nos troupes cantonnées en Europe soient pourvues d'armes nucléaires. Ce geste signifierait la faillite des interventions de la C.S.N. et des autres groupes pacifistes, qui, depuis plusieurs années, tentent de convaincre les autorités gouvernementales de s'abstenir totalement quant aux armes nucléaires, assurés que nous étions, et que nous sommes encore que la seule contribution valable du Canada en faveur de la paix est de s'unir à toutes les nations qui s'opposent à la fabrication et à l'utilisation des engins atomiques.

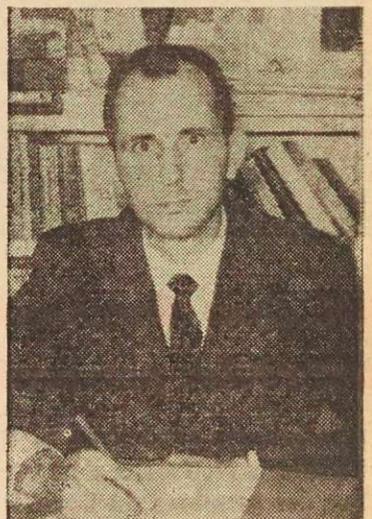
D'ailleurs, même dans le contexte actuel de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest des armes nucléaires aux troupes canadiennes ne changeront pas pour la peine le tableau que nous connaissons, sinon de justifier des bombardements éventuels sur notre territoire. D'un autre côté, notre entrée dans la course aux armements nucléaires privera les peuples désireux d'instaurer une paix stable dans le monde, d'un appui précieux.

La C.S.N. fait appel à toutes les forces pacifistes au Canada afin que des pressions convergentes s'exercent, sans délai, sur le Gouvernement canadien afin de l'empêcher de commettre cette nouvelle erreur qui nous entraînera un peu plus avant vers la catastrophe universelle et irrémédiable.

Nos lecteurs trouveront en page 13 de ce numéro les résultats de notre concours de septembre dernier. Les résultats du concours d'octobre paraîtront dans notre prochaine édition, de même qu'un nouveau concours pour toute la famille.



M. PAUL-EMILE CHARBON, président du Conseil de la Coopération du Québec. On sait que cet important organisme patronne la Semaine de la Coopération qui se déroule actuellement dans notre milieu.



M. JEAN FRANCOEUR, qui vient d'entrer au service du "Travail" à titre de secrétaire de la rédaction. M. Francoeur a déjà à son crédit plus de dix ans d'expérience dans la presse spécialisée de mouvement.

La CSN met sur pied six bureaux régionaux

par Fernand JOLICOEUR

À l'avenir, quand on expliquera les structures de la CSN, il faudra ajouter les bureaux régionaux aux fédérations, aux conseils centraux et aux syndicats. C'est ce que le Congrès a décidé cette année. Cela signifie une modification assez importante qui avait été amorcée au Congrès spécial de 1961 et que l'on vient de compléter à la satisfaction de tous.

• Les bureaux régionaux

Disons d'abord que la province sera divisée en six grandes régions: Montréal, Québec, Saguenay-Lac-St-Jean, Côte Nord, Cantons de l'Est, Mauricie. Dans chacune de ces régions, la CSN ouvrira un bureau et en confiera la responsabilité à un directeur. La principale fonction de celui-ci sera de diriger le personnel qui est actuellement sous l'autorité des conseils centraux.

On peut donc dire que les bureaux régionaux de la CSN seront des organismes chargés de fournir à tous les syndicats qui se trouveront dans leur territoire, les principaux services d'organisation et d'éducation. A cela, il faudra ajouter tous les services qu'un agent d'affaires est appelé à rendre et qu'un grand nombre de syndicats n'ont pas les moyens de se donner à eux-mêmes.

Il s'agit donc bien d'une réforme de services beaucoup plus que de structures sur ce plan régional.

• Les conseils centraux

Que deviennent donc les conseils centraux après le Congrès de 1962? On peut dire en toute vérité que le Conseil Central demeure ce qu'il a toujours été principalement: un organisme qui groupe tous les syndicats d'une même région et qui a pour fonction principale de représenter les travailleurs auprès des autorités publiques et des autres corps sociaux de la région et de voir en toute façon à l'expansion du syndicalisme dans la même région.

Jusqu'à présent, pour remplir sa fonction, les conseils centraux

avaient engagé du personnel à mesure qu'ils avaient pu le faire. Dans la plupart des cas, cela avait obligé les officiers à prendre beaucoup de temps pour administrer ces bureaux et à négliger malgré eux l'étude des problèmes qui confrontent les travailleurs. Quelques-uns même n'avaient pas les moyens d'engager de permanent et devaient compter uniquement sur les services que la CSN pouvait leur

offrir de temps à autre. Depuis quelques années, un nombre grandissant de conseils centraux étaient ainsi tombés sous la tutelle de la CSN.

La décision du dernier congrès régularise en quelque sorte la situation. Le conseil central restera un véritable organisme syndical qui pourra travailler à la solution des problèmes régionaux des salariés. Les services de personnel nécessaire pour appliquer

les politiques décidées par le conseil central seront assurés par les bureaux régionaux de la CSN. Le personnel sera réparti comme il l'est aujourd'hui partout où il est nécessaire d'en avoir.

• Les fédérations

Le dernier congrès de la CSN n'a rien changé à la situation actuelle des fédérations. Il a cependant émis le vœu que d'ici deux ans, on puisse suggérer

sur ce plan des réformes de services semblables à celles qu'on vient d'effectuer au niveau régional. On comprend de plus en plus que la raison d'être de toutes les structures syndicales est de permettre la participation la plus grande possible de tous les travailleurs membres du mouvement, et non l'administration de fonds toujours insuffisants et de personnel jamais assez nombreux.

On peut donc dire que le dernier Congrès de la CSN, tout en respectant soigneusement le caractère démocratique de nos structures, a trouvé le moyen d'assurer à tous le maximum de services qu'on est capable de donner avec les montants d'argent qui sont perçus dans tous les syndicats. C'est pourquoi tous les délégués au congrès ont accepté à l'unanimité d'augmenter de 0.10 par membre par mois, la partie de la cotisation syndicale qui va à la CSN. Cela aidera à payer les dépenses des nouveaux bureaux régionaux.



Un congrès, c'est une affaire sérieuse. Il suffit de voir toute l'attention que ce groupe de délégués mettent à scruter les documents qu'on leur a remis pour s'assurer que chaque point de l'ordre du jour a été étudié à son mérite. Au premier plan, le confrère Martial Lafortest,

de Shawinigan. En plus de recevoir les rapports du président et du Bureau confédéral, les délégués ont eu à disposer d'un nombre considérable de résolutions visant à répondre aux besoins actuels et sans cesse plus pressants des travailleurs dans une civilisation industrielle en perpétuelle évolution.

LA CSN: UNE PUISSANCE POLITIQUE

(Suite de la première page)

Tous ceux qui ont assisté à ce quarantième congrès en sont sortis avec la conviction que l'unité est plus grande que jamais au sein de notre centrale syndicale, que la CSN s'est donnée de nouveaux des puissants moyens d'action et qu'elle a précisé son orientation.

• Appui unanime au président

Nos lecteurs connaissent déjà le contenu du volumineux rapport moral présenté au congrès par le président général de la CSN. Le Travail, aussi bien que la presse quotidienne et hebdomadaire de toute la province ont accordé une large diffusion à cet important document. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre qu'un comité de quinze membres, groupant des officiers et des militants syndicaux de diverses tendances, a donné son appui unanime au geste posé par le président général de la CSN à la veille des élections fédérales ainsi qu'à la critique approfondie de la théorie créditiste qu'il a soumise dès l'ouverture de notre congrès général. Après étude et discussion, c'est encore à l'unanimité que les quelque 700 délégués ont con-

damné l'antisindicalisme du Crédit social et l'irréalisme de ses positions sur le plan économique. La résolution adoptée par le congrès déclare: "Les syndicalistes doivent rejeter le Crédit social principalement à cause de ses positions antisindicales que le président général expose en détail. Quant à la doctrine monétaire du Crédit social, elle est tout à fait fantaisiste et il n'y a pas lieu d'insister, après avoir pris connaissance de la brillante synthèse qu'en fait le président général. Toutefois, vu la grande actualité du sujet, la partie du rapport du président général traitant du Crédit social devrait être tirée à part, mise en brochure et répandue auprès des dirigeants et militants de la CSN, de même qu'auprès des autres personnes auxquelles la direction de la CSN jugerait à propos de la faire parvenir."

• De nouveaux moyens d'action

Pour donner suite aux décisions prises par le congrès de Montréal, le Bureau Confédéral de la CSN désignera bientôt un comité d'action politique. Le travail de ce comité central sera complété par la collaboration des comités régionaux et locaux que les corps affiliés seront invités à mettre

sur pied. Selon les termes d'une recommandation contenue dans le rapport moral du président général, Jean Marchand, et adoptée par le congrès, les syndicats seront éventuellement invités à soutenir financièrement les campagnes entreprises par ce comité d'action politique. Dorénavant, le Bureau Confédéral de la CSN aura toute latitude, soit pour marquer sa préférence en faveur d'un parti politique, soit pour dénoncer un parti politique, soit pour déclarer sa neutralité, s'il le juge à propos. Quant au président général de la CSN, principal porte-parole du mouvement, la constitution l'autorisera désormais à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CSN, après consultation du comité central d'action politique et selon l'orientation générale déterminée par le Bureau Confédéral.

• Pour une planification démocratique

Une fois de plus, les travailleurs syndiqués réunis au congrès de la CSN ont démontré qu'ils n'entendaient pas se laisser impressionner par les épouvantails que continuent de dresser les tenants du conservatisme social et

politique. La CSN n'a pas peur des mots, elle veut être de son temps, elle veut contribuer à instaurer dans notre milieu une démocratie économique et politique qui soit vraiment au service de l'homme. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à lire les trois derniers paragraphes du rapport adopté à l'unanimité par notre dernier congrès.

1. — QUE la CSN, consciente de ses responsabilités envers les travailleurs et la population en général, se déclare favorable à la planification économique et démocratique sous la responsabilité de l'Etat, avec la collaboration des intéressés, ces derniers s'exprimant par l'intermédiaire d'organismes appropriés;

2. — QUE la CSN accepte le degré de socialisation et les nationalisations nécessaires, notamment dans les domaines des services publics et des richesses naturelles, en vue de briser l'emprise de la dictature économique et de mieux protéger les intérêts généraux de la population;

3. — QUE la CSN prenne tous les moyens à sa disposition en vue de contribuer à instaurer, aux divers paliers de la vie publique, une démocratie politique, une démocratie économique et une démocratie sociale.

Le Comité du rapport

NOS lecteurs n'ignorent pas que tous les rapports et toutes les résolutions soumis au Congrès de la CSN sont d'abord étudiés par un comité ou une commission du congrès afin d'en assurer une analyse plus profonde et plus détaillée.

Lors du dernier congrès général de la CSN, les personnes suivantes formaient le comité du rapport du président général:

Adrien Plourde, Arvida, président du Comité
Gérard Picard, Montréal, secrétaire du Comité
Eugène Rancourt, Québec
Raymond Gagnon, Hauterive,
Henri-Paul Huard, Shawinigan,
Florent Boisvert, Sherbrooke,
Arthur Dumas, Sorel,
Ludovic Rousseau, Granby,
Jeanne Duval, Montréal,
René Pouliot, Arvida,
J. Hervé Pinard, Drummondville,
Jean-Paul Geoffroy, Montréal,
Georges Dionne, Thetford-Mines,
Heuri Vachon, Kénogami.

Vous m'en reparlerez en l'an 2,000

éditorial

LE TRAVAIL

LE métier de prophète comporte de grands risques. Mes lecteurs me pardonneront de ne pas résister à la tentation d'inscrire en noir sur blanc une date qui fera sans doute époque dans l'histoire politique du Québec: 17 octobre 1962.

Le congrès général de la CSN venait d'adopter à l'unanimité le rapport moral du président Jean Marchand et les recommandations additionnelles d'un comité d'étude sur l'action politique. On trouvera en première page la substance de ces prises de positions.

Pour mieux mesurer l'importance de l'étape franchie lors du dernier congrès de la CSN, rappelons ici l'une des constatations faites par Marchand dans son rapport moral:

"La dernière élection fédérale a révélé que nos membres et les travailleurs d'une façon générale, n'ont pas du tout suivi l'évolution des cadres syndicaux au point de vue politique.

"Une déficience grave s'est manifestée à cette occasion. Notre problème est de savoir par quels moyens nous allons y remédier.

"Il y a certainement à repenser notre éducation politique des membres. Le syndicalisme, pour atteindre ses fins, dans une économie moderne, ne peut ignorer l'activité économique générale. Cette activité économique est elle-même étroitement reliée à la vie politique. La principale difficulté est de faire le joint entre la formation politique et économique que nous dispensons à nos membres et les programmes et tendances des groupements politiques qui, à un moment ou à un autre, sollicitent leur vote. Présentement, c'est comme si notre éducation politique se faisait en vase clos sans fournir les points de repère qui permettraient à nos membres de se reconnaître dans la complexité de la réalité politique."

Le "joint" est maintenant établi, la CSN s'est donné de nouveaux moyens d'action qui lui permettront de fournir à ses membres et à l'ensemble des travailleurs une information politique essentielle à la formation de la conscience politique.

Tout ceci peut paraître, à première vue, bien théorique. Le témoignage d'un militant syndical, avec qui je causais à l'issue du débat sur l'action politique lors de notre dernier congrès, fournit l'éclairage qui manque pour justifier notre prophétie. En substance, ce travailleur, membre d'un syndicat important de la CSN, me déclarait: *"Après coup, je commence à croire que le raz-de-marée créditiste de la dernière élection fédérale aura été une bonne affaire. La majeure partie des membres de mon syndicat a toujours été très craintive quant à la participation du syndicat et de ses officiers à la vie politique. Lors des dernières élections fédérales, la plupart des gars ont voté créditiste sans trop savoir pourquoi. Peut-être surtout parce qu'ils voulaient un changement et parce que les autres partis politiques étaient plus loin d'eux, leurs candidats étaient moins accessibles. Aujourd'hui, maintenant que les gars ont réfléchi sur la critique sérieuse du Crédit social faite par Jean Marchand et par plusieurs officiers de notre syndicat, ils regrettent leur geste. Les travailleurs se rendent bien compte maintenant que le Crédit social ne représente aucunement l'idéal politique que le syndicat leur a appris à connaître. Les gars sentent tellement le besoin de faire le point entre leur action syndicale et leur position politique qu'un sondage fait récemment dans tous les départements de l'usine nous a révélé que les membres auraient accepté volontiers que l'un de nos officiers quitte son poste pour se porter candidat aux prochaines élections provinciales et qu'il y revienne s'il n'avait pas le bonheur d'être élu."*

La politique chez nous a toujours été l'affaire des professionnels et des petits bourgeois, notamment des avocats. Le jour où les travailleurs prennent davantage conscience de leur responsabilité et de leurs possibilités sur le plan politique, le jour où une organisation aussi représentative et aussi influente que la CSN décide de faciliter à ses membres le plein exercice de leur droit de citoyen, ce jour-là m'apparaît comme une date importante. Les historiens de l'an 2,000 y consacreront peut-être un bouquin.

JEAN-PAUL LEFEBVRE



Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE, Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: V.L. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en surbrassage et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Ernest, un homme "mélangé"



QUEL étrange bonhomme que mon ami Ernest! J'aurais pu vous dire qu'il était un garçon embrouillé, confus, nébuleux, mais cela n'aurait pas été suffisant pour le décrire. Les idées d'Ernest sont à ce point variées, écourtées, aplaties ou vieillottes qu'elles me reportent directement à ma jeunesse, à mon tablier blanc de commis-épicer et aux biscuits "mélangés" tant appréciés de certains clients. Dans le cerveau d'Ernest comme dans les sacs d'autrefois, les sucres les plus généreux voisinent avec les confitures les moins recommandables. Vous pourrez mieux juger de ce fait si je vous dis que mon ami Ernest est nationaliste, tempérant, chauve, individualiste, anti-féministe et légèrement coopérateur sur les bords, si je vous rappelle qu'il est opposé à la nationalisation des ressources hydro-électriques et que, sans plus de préambule, je vous rends compte de notre dernière conversation.

ERNEST: Dis donc mon cher, toi qui cherches toujours à me faire la morale et à me vendre des idées "révolutionnaires", tu apprendras que cette semaine j'ai participé à la semaine de la coopération. A l'occasion d'un rassemblement organisé par ma Caisse Populaire, on nous a appris que le mouvement Desjardins était maintenant propriétaire de la compagnie La Sauvegarde. Comme tu le sais, cette entreprise est la plus ancienne des compagnies canadiennes-françaises dans le domaine de l'assurance-vie. Je ne suis peut-être pas un coopérateur très zélé mais je t'avoue que cela m'a fait un petit velours de savoir que le mouvement coopératif prenait une telle expansion.

MOI: Tu m'apprends-là une excellente nouvelle, mon cher Ernest. J'espère que cela va permettre aux employés de La Sauvegarde d'être maintenant plus à

l'aise pour se grouper dans un syndicat professionnel car je me souviens très bien qu'une telle tentative, il y a quelques années, avait été promptement étouffée par les propriétaires de la Sauvegarde. Ceux-ci s'étaient empressés de fonder un "syndicat de boutique". — "Notre entreprise n'est pas une compagnie comme les autres" se plaisaient à répéter les représentants de l'employeur! Pour te dire toute la vérité, mon cher Ernest, cet argument-là a déjà été employé par certaines entreprises coopératives!

ERNEST: Ecoute vieux, tu ne peux tout de même pas prétendre qu'un syndicat soit aussi nécessaire pour les employés d'une coopérative qu'il l'est dans le cas des salariés qui sont au service d'une entreprise capitaliste. Je me souviens très bien des incidents survenus à La Sauvegarde il y a quelques années, je te dis pas que j'approuve entièrement l'attitude des patrons de l'époque mais je trouve que tu pousses un peu fort lorsque tu tiens absolument à syndiquer les employés des coopératives.

MOI: Tu sais Ernest, je n'ai pas inventé les boutons à quatre trous. En Angleterre, aussi bien qu'en Suède, les employés des coopératives sont syndiqués presque à 100%. Puisque tu es si bon coopérateur, tu dois savoir que le mouvement coopératif, dans ces pays, est encore plus puissant et plus répandu qu'il l'est au Canada. Est-ce à dire que les descendants des pionniers de Rochdale sont des employeurs plus intraitables que les dirigeants de nos coopératives canadiennes? Cette forte syndicalisation chez leurs employés serait-elle le signe d'un plus grand besoin de défense? Je ne le crois pas. Vois-tu, Ernest, je crois que tu n'as jamais vraiment compris les objectifs généraux du mouvement syndical. Le syndicalisme ne vise pas seulement à protéger les intérêts primordiaux

des salariés contre les abus possibles d'un employeur exploiteur, il cherche à établir un équilibre de forces entre l'employeur et ses employés. Ce besoin existe, quel que soit le type de propriété de l'entreprise. A titre d'exemple, je te rappellerai que l'Etat, plus encore que les entreprises coopératives est au service du bien commun et ne saurait, en principe, être soupçonné de travailler en fonction d'un individuel.

Prétendras-tu, à cause de cela que les employés des divers niveaux des gouvernements, qu'il s'agissent des municipalités, des commissions scolaires, des gouvernements provinciaux ou de l'Etat fédéral n'aient pas besoin de se former en syndicat pour défendre leurs intérêts professionnels? Au-delà même de cet objectif immédiat, n'admetts-tu pas que le syndicalisme ait un rôle fort important à jouer au niveau de l'ensemble de l'économie, en temps que porte-parole des salariés? Pourquoi les employés de coopératives seraient-ils exempts de participer à cet effort commun des travailleurs, dont ils bénéficient d'ailleurs, dans la mesure où le mouvement syndical a contribué dans le passé et contribue encore maintenant à l'amélioration des conditions générales de travail et de vie des classes laborieuses?

ERNEST: Tu t'emballer, mon cher. Il me semble aussi que tu exagères. Je connais pour ma part plusieurs entreprises coopératives où les employés sont syndiqués. N'est-ce pas le cas à la Société des Artisans, aux Services de santé du Québec ainsi qu'aux Mutuelles d'assurance de l'U.C.C.?

MOI: Tu as parfaitement raison. Je ne t'ai jamais dit que tous les dirigeants de coopératives étaient opposés au syndicalisme. Si j'étais en train de m'emballer, comme tu le dis, c'est que tu t'appre-

tais à fournir des arguments aux groupes, malheureusement encore trop nombreux chez nous, de coopérateurs qui sont tout disposés à reconnaître "en principe" la nécessité du mouvement syndical mais qui frémissent à la pensée que les employés de leur coopérative pourraient se syndiquer "comme les autres employés". As-tu déjà songé un instant, mon cher Ernest, que si tous les employés de coopératives de notre province et de notre pays participaient au mouvement syndical, cela représenterait une force considérable?

ERNEST: Tu penses aux cotisations syndicales, ce n'est pas bien malin.

MOI: Je pense surtout qu'en outre d'accroître, dans une certaine mesure, les effectifs du mouvement syndical, une telle participation représenterait la meilleure propagande (je devrais peut-être plutôt parler ici d'éducation) pour le mouvement coopératif, à l'intérieur du mouvement syndical. Toi, qui te prétends si bon coopérateur, as-tu déjà calculé la puissance formidable que détiendraient les classes populaires en notre pays si, du jour au lendemain, tous les coopérateurs du Canada devenaient syndiqués et syndicalistes et si, par ailleurs, tous les syndiqués devenaient des coopérateurs convaincus?

C'est alors qu'Ernest, qui dispose à son bureau d'un cerveau électronique me promet de faire le calcul de la force économique que pourrait représenter mon hypothèse. Il s'empresse par ailleurs de déclarer que j'étais un visionnaire, un idéaliste incorrigible, ce dont je me vengeai abondamment en lui décernant plusieurs qualificatifs, tous plus méchants les uns que les autres mais que je ne saurais relater ici puisque je désire pouvoir continuer à signer.

L'AMI D'ERNEST

Le C.S., un péril très grave pour tous les petits salariés

En dépit des dimensions tout à fait hors de l'ordinaire de ce document, nous n'hésitons pas à poursuivre la reproduction de larges extraits du rapport moral de M. Jean Marchand, président général de la CSN au Congrès 1962.

C'est qu'il s'agit en fait de la plus

complète, de la plus systématique, et sans aucun doute de la plus redoutable réfutation que le Crédit Social ait rencontré chez nous au cours des dernières années.

Malgré leur caractère forcément technique (il ne s'agissait pas pour le confrère Marchand de s'amuser vaine-

ment avec des formules aussi creuses que brillantes), les démonstrations que nos lecteurs trouveront ici valent vraiment la peine qu'on s'y arrête.

On sait que le rapport de M. Marchand a été reçu avec un enthousiasme absolument sans équivoque au Congrès.

1- Le théorème de M. Douglas ne tient pas debout devant une étude sérieuse!

• Une démonstration tout à fait élémentaire permet à n'importe qui de constater que la fameuse théorie du A + B (même "servie à la moderne") s'est détruite d'elle-même et emporte tout le système avec elle.

pour régler ses problèmes financiers. Ils paient sous forme de salaires dépréciés, de chômage, de prolongation des heures de travail, d'anéantissement de leurs économies, etc... En Allemagne, à ces coûts, se sont ajoutés l'hitlérisme et, la deuxième guerre mondiale.

Revenons maintenant à notre sujet. Voyons comment le crédit social prétend démontrer qu'il existe une déficience chronique entre le pouvoir d'achat et la production. Si cette déficience est réelle, le crédit social devient un mouvement politique qui présente vraiment une solution nouvelle. Sinon, ses propositions nous conduisent directement à l'inflation.

Le crédit social tente de prouver sa théorie de deux façons. La première est attribuable au Major Douglas lui-même et la seconde s'est ajoutée, par la suite, en refaisant au niveau du Revenu national et de la Production nationale, le raisonnement que le père du créditisme avait limité à l'échelle de l'unité de production.

Le système du crédit social repose sur le fameux théorème A+B, tel que formulé par Douglas.

En quoi consiste-t-il?

Selon ce théorème, le coût de production d'une marchandise se subdivise en deux groupes de dépenses, soit:

A—Les paiements faits aux individus, c'est-à-dire les salaires, les gages et les dividendes, d'une part;

B—Les paiements faits pour l'achat de matières premières, de marchandises, etc., d'autre part.

Le prix de la marchandise s'établira en additionnant tous les paiements faits par l'entreprise,

c'est-à-dire en additionnant A et B. Or, seuls les déboursés de la catégorie "A" sont distribués sous forme de pouvoir d'achat, les autres étant consommés par l'entreprise elle-même. Il n'est donc pas surprenant que le pouvoir d'achat ne soit pas suffisant pour acheter la marchandise produite car on ne peut acheter A plus B avec A seulement. Pour rétablir l'équilibre, il faut trouver le moyen de distribuer, au consommateur, un surplus de pouvoir d'achat équivalent à B. Ainsi tous les produits pourront être achetés et l'économie fonctionnera normalement.

Pour illustrer ce théorème, — Suite à la page 6

2- Comment on arrive à payer un billet de tram 1,000,000,000,000 de marks!

• Le noeud du problème c'est que le pouvoir d'achat existe, mais qu'il est mal distribué. L'injection artificielle de papier-monnaie ne pourra que rendre la situation pire encore. Les travailleurs seront les premiers perdants.

Les créditistes se sont sans doute rendus compte de la faiblesse de la théorie de Douglas. Aussi, ont-ils cherché une autre explication. Ils ont transposé la théorie A et B au niveau de l'économie nationale globale. Voyons comment l'exprime M. Gilles Grégoire, dans sa plaquette intitulée "L'inflation, vol ou supercherie". Après avoir tenté de démontrer qu'on ne pouvait acheter A plus B avec A, il dit, à la page 24:

"Les statistiques de la production et du pouvoir d'achat au Canada sont là pour confirmer ces données. En 1958, la production canadienne s'est élevée à 32 milliards au prix du marché; dans le même temps, le pouvoir d'achat, c'est-à-dire ce que tous et chacun des citoyens du Canada ont gagné ou reçu, en salaires, dividendes, intérêts, allocations sociales, ou en produits de la ferme, ce pouvoir d'achat global n'atteignait que la somme de 24 milliards. Vous ne pouvez pas acheter 32 milliards de produits avec 24 milliards de pouvoir d'achat".

On voit donc tout de suite qu'il s'agit exactement du bon vieux théorème A et B qui a fait peu neuve et qui se présente sous une allure scientifique moderne, puisqu'il fait intervenir les concepts relativement récents de Produit national brut et Revenu national net au coût des facteurs.

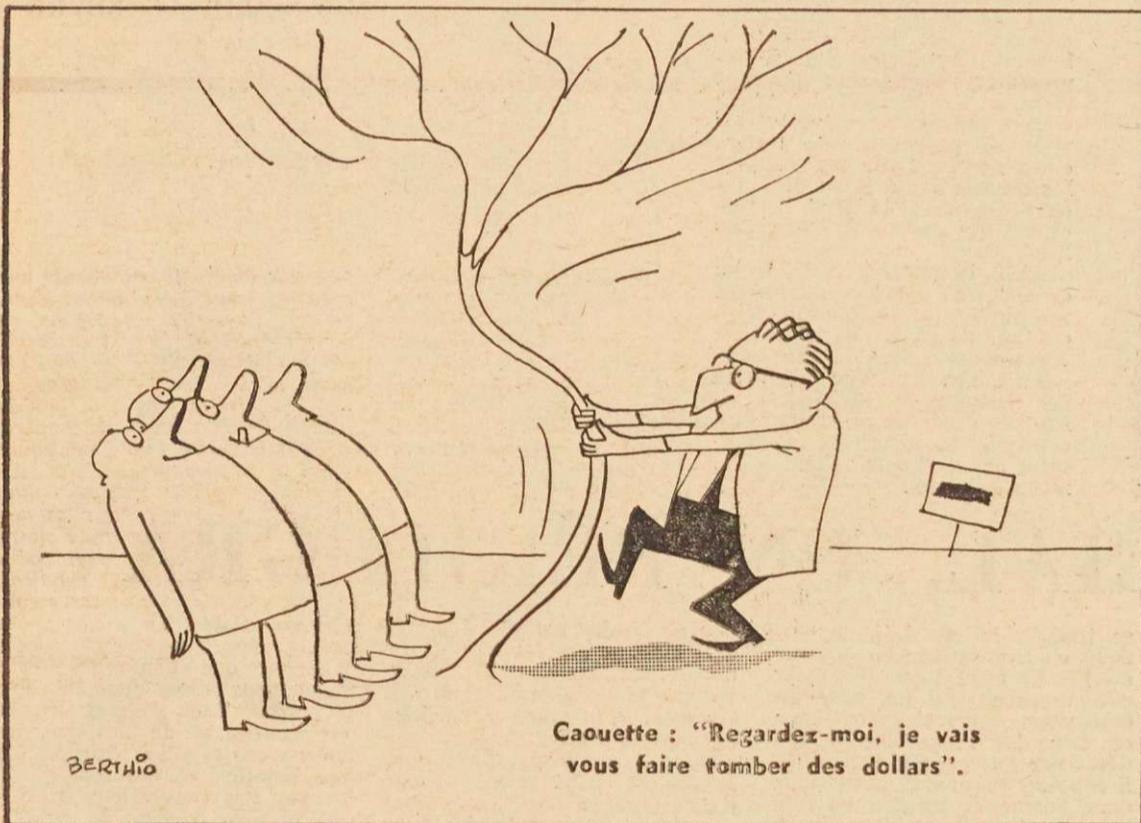
Jetons un coup d'oeil sur les comptes nationaux pour l'année 1958. L'erreur de M. Grégoire sautera aux yeux.

Remarquons, tout d'abord, qu'à la production nationale brute correspond une dépense équivalente. Il y a donc eu suffisamment d'argent pour tout payer ce qui s'est produit. Le Gouvernement a pu avoir recours à des emprunts ou la Banque du Canada imprimer de l'argent nouveau, il n'en demeure pas moins que tout ce qui a été produit a

été payé. Autrement dit, il y a eu un pouvoir d'achat égal à la production. Il est possible que des marchandises soient restées sur les tablettes et que les consommateurs à qui ces marchandises étaient destinées n'aient pas eu, eux, le pouvoir d'achat suffisant pour les acheter ou que, s'ils l'ont eu, aient décidé de ne pas l'utiliser. Le pouvoir d'achat global de la nation a pu être mal distribué, c'est-à-dire que certaines catégories de citoyens ont pu recevoir plus que leur quote-part et d'autres moins que ce qu'ils auraient dû recevoir. Ainsi, si le travailleur Joseph B. n'a pas le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter la paire de chaussures dont il a besoin, et qui est sur l'étagère de la manufacture, cela ne signifie pas que le pouvoir d'achat de cette paire de chaussures n'a pas été distribué. Cela signifie qu'il se retrouvera dans les poches de M. Ludger S., gros propriétaire industriel, qui lui n'a pas besoin de cette paire de chaussures parce qu'il en a une réserve suffisante ou que de toute façon il n'est pas intéressé à acheter la paire de chaussures en question qui est trop commune pour lui. Mais, me direz-vous, qu'est-ce qu'il y aurait de mal à ce que l'on donne à M. Joseph B. un pouvoir d'achat supplémentaire à son salaire afin qu'il puisse acheter la paire de chaussures dont il a besoin et qui va rester dans les stocks non écoulés si cette possibilité ne lui est pas fournie? Nous sommes au noeud du problème. Si le pouvoir d'achat de la paire de chaussures a été mal distribué, c'est-à-dire si c'est M. Ludger S. qui l'a en main au lieu de M. Joseph B. et que vous décidez d'imprimer de l'argent pour le donner à ce dernier, cela signifie que vous créez un pouvoir d'achat qui existe déjà. Et, faites cette opération sur un plan général et vous provoquez l'inflation, c'est-à-dire cette situation où le pouvoir d'achat excède la valeur de la production. La conséquence sera la hausse des prix. Quand le cycle de la hausse sera terminé (équilibre entre l'offre et la demande) M. Joseph B. ne pourra plus acheter la paire de chaussures avec le pouvoir d'achat insuffisant que vous lui avez distribué.

— Suite à la page 6

Il faut que nous ayons à l'esprit la gravité des problèmes qu'entraîne l'inflation pour les travailleurs, les petits salariés et les pensionnés. Ce sont eux, surtout, qui paient le coût des aventures gouvernementales lorsque l'Etat décide de recourir à l'inflation



3- Quoiqu'en disent les magiciens, nous avons quelque chose à perdre

• Les créditistes arrivent bien tard pour faire la critique du présent régime économique. Il y a longtemps que les travailleurs les ont devancés dans cette voie. Mais la solution du C.S. est pire que le mal qu'il veut guérir.

L'insécurité disparaîtraient, l'opposition entre les classes se transformerait en collaboration, la paix régnerait dans le monde etc. Et il ne serait pas nécessaire de changer quoi que ce soit dans notre régime actuel de la libre entreprise sinon de restreindre l'activité des syndicats, afin que rien ne vienne entraver la liberté reconquise.

L'image que le créditisme se fait de la société, lorsque les requins de la finance auront été éliminés, est séduisante. Elle est d'autant plus séduisante que le monde dans lequel nous vivons ne l'est pas. Les critiques qu'il fait de ce monde sont incisives et habituellement vraies. D'ailleurs il n'est pas le seul à les faire. La misère au sein

de la richesse. Le chômage dans un pays qui regorge de matières premières et qui possède un équipement industriel de première valeur. Le blé brûlé quand des êtres humains ont faim. Les miracles économiques qui ne se produisent qu'en temps de guerre pour des fins de destruction et de tuerie. Ce tableau, que vous connaissez bien, il a été en maintes et maintes fois dépeint devant les foules approbatrices qui cherchent avec anxiété une solution à leurs problèmes. Les communistes, les socialistes, les réformistes, les corporatistes, les fascistes, les syndicalistes ont tour à tour dénoncé les responsables de cette pé-

— Suite à la page 6

En somme le crédit social se présente non seulement comme une théorie monétaire mais comme un système économique et une philosophie sociale. Si les consommateurs avaient en main le pouvoir d'achat suffisant pour acheter l'ensemble de ce que nous produisons, la misère et

La CSN réclame une réforme de la CRO

NOUVELLES STRUCTURES PROPOSÉES

LE QUARANTIÈME congrès général de la CSN, réuni dans la métropole du Canada au cours de la semaine dernière, a réitéré une demande déjà formulée à plusieurs reprises au Gouvernement de la Province en vue d'obtenir le plus tôt possible la réforme de la Commission de Relations Ouvrières. Lors de l'allocution qu'il prononçait à la séance d'ouverture du Congrès le Ministre du Travail, l'honorable René Hamel, admettait lui-même que les délais que doivent subir les travailleurs, soit dans les causes de congédiement injuste soit dans les causes de certification syndicale, représentent de véritables dénis de justice. La CSN est d'avis qu'il faut remédier promptement à cette situation et que les réformes déjà effectuées ne sont pas suffisantes pour régler le problème.

On trouvera dans cette page un extrait de l'allocution prononcée le 14 octobre, devant les congressistes de la CSN par M. Hamel. Quant à la position de la CSN, la voici, en noir sur blanc.

La Commission de Relations ouvrières se situe au coeur même de la vie syndicale et revêt en conséquence une grande importance. Malgré les efforts qui ont été tentés pour rendre ce tribunal administratif efficace, nous déplorons qu'il ne soit pas encore à date et que des causes urgentes doivent subir des délais préjudi-



L'hon. René Hamel

ciales. Nous n'ignorons pas que le Président et les membres de la Commission se sont imposé une tâche extrêmement lourde en vue de donner satisfaction aux parties, mais ils n'y sont parvenus que partiellement.

La position traditionnelle du mouvement syndical au sujet de la Commission de Relations ouvrières est que les membres de cette Commission ne doivent pas

devenir des fonctionnaires, dans le but de mieux sauvegarder leur indépendance et leur permettre de rester en contact plus étroit avec le milieu qu'ils représentent.

D'un autre côté, il faut trouver des moyens de raccourcir les délais qui s'accumulent devant ce tribunal. Une des causes de délais se trouve dans les délibérés qui souvent se prolongent par suite des débats qui s'engagent, à ce stade, entre les représentants patronaux et syndicaux. Il faut une formule qui permette à la Commission de disposer de toute requête dans les 30 jours de sa réception.

Les structures de la Commission posent également un problème au sujet de la décision des points de droit qui, comme on le sait, abondent devant cet organisme. Comme les membres de la Commission ne sont pas nécessairement des avocats et souvent n'ont même pas de formation juridique, les décisions majoritaires courent le risque de ne pas se soucier de la loi. Bien que la CSN n'ait pas à se plaindre de son représentant à ce sujet (car, sans être avocat, il possède une formation intellectuelle et juridique qui répond aux exigences de la tâche), il serait souhaitable de repenser les structures de la Commission de façon à ce que les possibilités d'erreur soient réduites au minimum.

Sous la pression des circonstances, la Commission a été appelée à se subdiviser pour former des bancs qui expédient un certain nombre de causes. Etant donné la composition de la Commission, il est difficile et même souvent impossible, que les représentants syndicaux puissent faire partie de tous les bancs devant lesquels se débattent les requêtes provenant du milieu qu'ils représentent. Les rivalités, les conflits d'intérêt ou de point de vue, peuvent inciter à des décisions qui manquent d'impartialité.

Enfin, la multiplicité des bancs engendrera presque fatalement une jurisprudence contradictoire qui, loin de guider les intéressés, les rejettera dans la confusion.

La CSN croit que la plupart des lacunes ou déficiences ci-haut mentionnées pourraient être corrigées en modifiant la structure de la Commission de la façon suivante :

1. — Nomination permanente d'un président et de trois vice-présidents afin de permettre la constitution de quatre bancs.
2. — L'établissement, pour chacune des grandes associations présentement représentées à la Commission, d'une liste de quatre ou cinq personnes qui pourraient agir à titre de membres (ces listes pourraient être changées à la demande de la partie intéressée).
3. — Ces listes, lorsqu'elles auront été approuvées par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, constitueront, pour chacune des associations représentées, un réservoir dans lequel elles pourront, à leur choix, puiser pour former les différents bancs de la Commission.
4. — Chaque association présentement représentée à la Commission aurait un droit strict à désigner un membre sur le banc qui aurait à entendre une cause dans laquelle elle est directement intéressée.
5. — Pour les causes dans lesquelles les associations présentement représentées n'ont pas d'intérêt direct, la Commission ferait appel aux personnes dont les noms apparaissent sur les listes approuvées en tenant compte évidemment de l'équilibre patronal syndical. La Commission, dans son choix, respectera la règle de l'alternance entre les associations représentées.
6. — Dans les causes se rattachant à un conflit entre des groupements appartenant aux deux associations syndicales ouvrières représentées (C.S.N. et F.T.Q.), chacune d'elles aura droit à son représentant et le banc alors devra être constitué de cinq membres.
7. — Afin qu'il n'y ait pas de délai de procédure, chaque association présentement représentée, pourrait désigner, dans la liste approuvée, une personne responsable qui, au nom du groupe qui l'a mandatée, désignerait les membres selon les besoins de la Commission.
8. — Les membres de la Commission ne deviendraient pas des fonctionnaires; ils seraient rémunérés suivant une allocation journalière à être déterminée.
9. — Les membres patronaux et syndicaux participeraient à l'étude de tous les dossiers, à l'audition des causes et aux délibérés ainsi qu'à la décision qui serait rendue, dans le cas où ils seraient unanimes.
10. — Dans le cas où il n'y aurait pas unanimité entre les membres seul le juge rendrait décision.

"Des dénis de justice"

"Le Ministère du Travail n'est pas indifférent aux problèmes que pose l'expédition des affaires devant la Commission des Relations ouvrières. Mardi dernier, je présidais une réunion conjointe de représentants de la C.S.N. de la F.T.Q. et de l'A.P.I. avec tous les responsables de la Commission des Relations ouvrières où nous avons trouvé, je pense, une formule qui va aider considérablement, et la C.R.O. et les parties. Dès qu'une plainte pour congédiement illégal sera portée, des conciliateurs tenteront de régler le cas. De plus, le département mettra à la

disposition de la Commission, deux avocats pour aider à la rédaction des jugements. Ces réformes importantes ajoutées à celles que nous avons opérées depuis deux ans, particulièrement par l'établissement de quatre bancs présidés par des juges de district seront de nature à accélérer grandement l'expédition des affaires et à éviter des délais qui constituent souvent des dénis de justice". Extrait du discours prononcé par l'honorable René Hamel à la séance d'ouverture du quarantième congrès de la Confédération des Syndicats Nationaux.

LE CRÉDIT SOCIAL, UN PÉRIL GRAVE

1 suite de la page 5

Reprenons l'exemple d'une usine de meubles qui fabrique une table. Le prix de revient de la table est, disons, de \$25.00. Décomposons-le suivant les catégories A et B:

A-1-Salaires ...	\$10.00
2-profit net ...	2.00
	\$12.00
B-1-Bois et autres matières premières ...	\$10.00
2-Amortissement	3.00
Total	\$25.00

M. Douglas se demande alors: "Avec \$12.00 distribués en revenus, comment les consommateurs pourront-ils acheter cette table? Impossible. L'usine diminuera graduellement sa production pour ensuite la cesser complètement, et, il y aura chômage. Ce chômage signifiera une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui, à son tour, entraînera plus de chômage et ce, jusqu'à la crise aiguë.

Étudions cette théorie d'un peu plus près. La partie A du coût de production ne pose pas de problème puisqu'elle est distribuée aux consommateurs sous forme de salaires, profits et dividendes. Mais, est-il bien vrai que les dépenses de la catégorie "B" ne se traduisent pas en pouvoir d'achat? C'est là où nous découvrons l'erreur fondamentale du système Douglas.

Reprenons l'exemple de notre table pour aller au plus court.

Pour fabriquer cette table, il a fallu acheter pour \$10.00 de bois du marchand de bois. Ce \$10.00 apparaît dans la catégorie B du théorème c'est-à-dire parmi les dépenses qui ne sont pas distribuées sous forme de pouvoir d'achat. Mais, si nous regardons ce qu'il advient du \$10.00 dans la comptabilité du marchand de bois, nous constatons qu'il a été divisé, lui aussi, suivant les catégories A et B. Le marchand de bois a dû payer ses ouvriers qui ont préparé le bois. Il s'est lui-même payé un salaire et réservé un profit. Puis, il a payé le cultivateur de qui il avait acheté les billots. Le \$10.00 se divise donc de la façon suivante:

A-Salaires, profits, etc	\$5.00
B-Achat de billots ...	\$5.00
Total	\$10.00

Si nous allons maintenant voir ce qui s'est passé chez le cultivateur, nous constatons qu'il a coupé les billots sur sa terre. Nous pouvons, à nouveau, diviser le \$5.00 suivant le théorème A et B.

A-Salaire que s'est payé le cultivateur	\$2.50
B-Usure de l'outillage (amortissement) Droits de coupe au Gouvernement ...	\$2.50
Total	\$5.00

L'amortissement dont il fut question dans l'exemple donné

se traduit, lui aussi, à un moment ou à un autre, en pouvoir d'achat. En effet, l'amortissement est la somme qui est mise de côté pour renouveler l'outillage ou faire les réparations engendrées par l'usure. S'il est utilisé à acheter un nouvel outil (tour dans l'usine de meuble ou scie du cultivateur) le vendeur de cet outil en divisera le prix en A et B. Il aura à payer des ouvriers; il prendra des profits, il aura à acheter des matières premières, etc...

Et, nous pourrions continuer ainsi indéfiniment.

Si le théorème de Douglas était vrai, il y a longtemps que toute l'économie serait paralysée et que nous serions en état permanent de crise.

Le théorème A et B se déduit de lui-même et ne peut constituer le fondement d'une théorie saine de la distribution du pouvoir d'achat.

2 suite de la page 5

Pour les mêmes raisons que la première fois, vous lui donnerez un supplément qui produira le même effet et c'est ainsi que graduellement, mais très rapidement, on arrive à payer un milliard de marks pour un billet de tramway.

Tout le monde s'entend, même les créditistes, pour dire que le

pouvoir d'achat national doit être égal mais ne pas excéder la production nationale. Dans l'exemple que je viens de citer, on voit comment l'injection artificielle de pouvoir d'achat conduit fatalement à un déséquilibre dont le coût est l'inflation qui entraîne des conséquences désastreuses pour le travailleur et l'ensemble de la population.

3 suite de la page 5

nible situation. Les créditistes sont venus, plus tard, s'ajouter à la liste. En cela, ils n'ont pas fait oeuvre originale mais ils ont contribué à former la conscience collective.

La question n'est pas de nous demander si ça va bien ou si ça va mal. On n'a qu'à relever les procès-verbaux des congrès de notre confédération pour constater qu'il y a longtemps que les travailleurs se sont rendus compte que notre régime économique était défectueux et ne remplissait pas sa mission. Leur lutte pour la transformation de la société n'a jamais cessé. Notre critique du crédit social ne doit pas être interprétée comme un plaidoyer en faveur du système en vigueur.

Le seul problème qui se pose est de savoir si la solution créditiste est une solution de re-

change valable. Le slogan "vous n'avez rien à perdre" est aussi frappant que téméraire. Justement, nous avons quelque chose à perdre. Tout d'abord, le peu de sécurité et de bien-être que nous avons réussi à arracher par nos batailles et qui sont garantis par nos conventions collectives et notre régime de sécurité sociale. Nous avons surtout à perdre cet esprit de combativité sociale et économique qui nous est indispensable pour nous protéger contre les puissants et les exploitateurs. Le crédit social brise cette combativité en laissant croire que le monde ne sera plus le même lorsqu'il aura eu une injection de A plus B. Si le rêve créditiste était possible, il n'y aurait pas d'objection à désarmer avant d'entrer dans le paradis terrestre qu'il propose. Comme il ne l'est pas, il ne peut avoir qu'un effet démoralisant sur les syndiqués et les travailleurs.

Sans doute qu'Hitler aurait pu dire aux millions de chômeurs qui traînaient leur misère, en Allemagne, après la guerre: "Vous n'avez rien à perdre". Malgré leur grand dénuement, on sait maintenant qu'ils avaient quelque chose à perdre. Au lieu de compter sur leur force pour rebâtir leur nation, ils ont suivi le Magicien qui offrait des solutions simples et radicales. Et, ils ont entraîné le monde dans leur catastrophe.

PLUS

Avantageuses!
QUE JAMAIS

Obligations d'Épargne du Canada

faciles à acheter
simples à encaisser
bonnes à garder

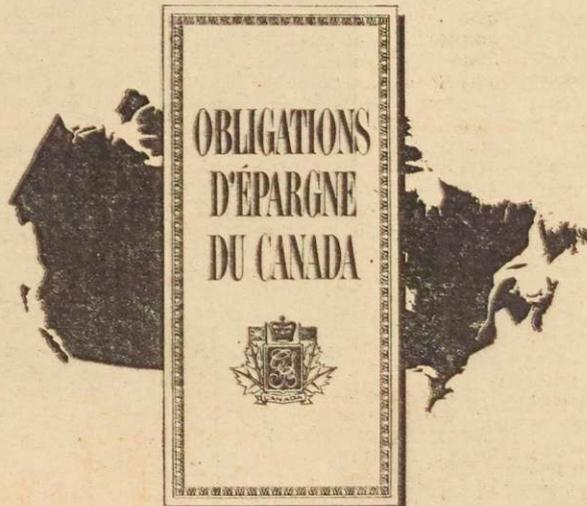
Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada rapportent 4½% chacune des trois premières années; 5% chacune des trois années suivantes et 5½% chacune des huit dernières années, soit un intérêt annuel moyen de 5.11% jusqu'à l'échéance, dans 14 ans. En d'autres termes, chaque Obligation de \$100 conservée jusqu'à l'échéance vaudra \$172.50, y compris les intérêts accumulés.

Vous pouvez acheter une Obligation d'Épargne de \$100 pour aussi peu que 29 cents par jour par retenues sur votre salaire. Vous pouvez également en acheter comptant ou par versements d'une banque, d'un courtier de placement ou agent de change, d'une société de fiducie ou caisse populaire.

Ces Obligations sont offertes en coupures de \$50 et plus. Tout résidant canadien, adulte ou mineur, peut en acheter, de même que toute succession de personne décédée. Limite d'achat par personne: \$10,000. Intérêt payable annuellement sur présentation des coupons ou

par chèque, si désiré, dans le cas des grosses coupures.

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada sont encaissables en tout temps à n'importe quelle banque, à leur pleine valeur plus les intérêts. Achetez les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada, elles sont plus avantageuses que jamais!



L'âge des robots est [déjà!] à nos portes

Mais les travailleurs n'entendent pas faire, à eux seuls, les frais des progrès techniques à l'usine

L'AUTOMATION ce n'est plus un simple mot abstrait appartenant au langage imagé de la science-fiction. Pour les travailleurs du Québec, c'est une réalité en passe de devenir quotidienne et, pour un trop grand nombre d'entre eux, un spectre de plus en plus menaçant. Comment apprivoiser le monstre?

L'usine introduit de nouvelles machines, et ces machines remplacent des hommes. Mais ces hommes que deviennent-ils?

Dans un rapport richement documenté, M. Jean-Paul Gagnon, sociologue à l'emploi de la CSN et secrétaire du comité d'étude sur l'automatisation, a fait état devant les 700 délégués au 40e Congrès de notre Confédération des résultats d'une enquête effectuée auprès d'une centaine de syndicats affiliés représentant quelque 26.000 travailleurs.

• Plus de production, moins d'emplois

Quels sont les effets de l'automatisation chez nous? Plus de production, moins d'emplois, tel semble être l'effet le plus généralisé, car même lorsque l'emploi augmente avec l'automatisation, elle ne monte pas au même rythme que la production.

Dans 50 pour cent des cas étudiés, 5 pour cent de la main-d'oeuvre a été affectée (dans 42 pour cent de ces cas, tous les gars ont été renvoyés). Pour le reste, la production varie de 10 à 20 pour cent.

Qu'est-il advenu des travailleurs à la suite de l'entrée des nouvelles machines? "Ces travailleurs ont-ils été mis à pied? Dans les cas où de 5 pour cent de la main-d'oeuvre a été affectée, 42 pour cent des cas, tous les gars renvoyés;

dans 32 pour cent des cas, une partie renvoyée; 20 pour cent seulement des cas les gars ont été transférés dans l'entreprise... C'est l'industrie du textile qui semble la plus touchée par le phénomène des renvois définitifs."

Devant la nouveauté relative de ce phénomène, les travailleurs sont encore mal protégés. Le rapport souligne en effet que les conventions collectives actuellement en vigueur sont particulièrement déficientes à cet égard:

"L'automatisation n'est mentionnée que dans quelques conventions et ce n'est que pour introduire une des clauses d'ancienneté. Dans quelques cas (4 pour cent), la convention oblige l'employeur à avertir le syndicat à l'avance de tout changement ordinaire de la machinerie; les délais ne sont cependant que de 5 à 15 jours. Dans un cas, il y a des prestations supplémentaires de chômage... Dans aucun cas, la convention ne prévoit de clause visant à obliger l'employeur à établir un rythme dans les mis à pied, aucune clause protégeant le nombre total d'emplois."

Le rapport conclut donc ceci:

"Même si l'automatisation commence à entrer dans le Québec, les relations industrielles, les négociations collectives ne semblent pas emboîter le pas au même rythme."

Il est donc urgent que les syndicats se mettent en état d'éveil. Les tâches sont urgentes et n'appellent aucun retard. "Quand l'automatisation sera généralisée, la position de la classe ouvrière à ce stade dépendra en grande partie de ce que le syndicalisme fait aujourd'hui".

En conséquence le Congrès a adopté avec empressement les nombreuses recommandations soumises à la fin de ce rapport. Ces recommandations s'adressent au mouvement ouvrier lui-même, aux négociateurs des conventions collectives, de même qu'au législateur.

Une des principales recommandations touche le "droit de gérance."

"Il va falloir, précise le rapport, obtenir le partage des droits de gérance, au moins dans les cas suivants, ou au moins obtenir un droit de veto:

- pour les classifications conséquentes à l'automatisation d'une usine;
- pour la décision d'automatiser, au moins quand et comment elle se fera;
- pour l'établissement du rythme des mises à pied, pour l'établissement du nombre total d'emplois dans l'usine;
- pour la décision de relocation des usines.

"Inutile d'ajouter que, pour ces quatre points, il faut un préavis raisonnable afin que le syndicat puisse étudier avec ses conseillers techniques les meilleures positions à prendre à la table de négociation. Si ce préavis ne peut être obtenu par négociation, il faudra l'exiger du législateur."

• Une politique en train de s'établir

Le rapport souligne aussi l'urgence pour les syndicats de se tourner vers les "collets blancs" que l'automatisation va multiplier dans l'industrie.

Conscients de l'urgence des problèmes en même temps que de leur grande complexité, les délégués ont souhaité qu'une vulgarisation soit faite du contenu du présent rapport (notamment par le journal "Le Travail") afin de faciliter l'introduction de nouvelles clauses dans les prochaines conventions.

Ce rapport devrait de plus, a souligné M. Marcel Pépin, secrétaire général de la CSN, faire l'objet d'étude dans tous les comités d'éducation. Nous sommes en train d'établir la politique de la CSN devant les effets de l'automatisation. Nous ne sommes pas opposés au progrès technique, mais il n'appartient pas aux seuls travailleurs d'en payer la note."



M. Sévigny, s'éloignant de son texte, devait déclarer au cours de son allocution: "Certains gens ont peur du mot 'planification,' cela, pourtant, signifie tout simplement mettre de l'ordre dans la vie économique..."

L'ÉTAT AU CONGRÈS

On reconnaît sur cette photo l'honorable Pierre Sévigny, ministre associé de la défense nationale, et l'honorable René Hamel, ministre provincial du travail. Les représentants des deux gouvernements, fédéral et provincial, sont accueillis au congrès par MM. Jean Marchand et Marcel Pépin, respectivement président et secrétaire de la CSN.

Prenant la parole devant les congressistes, au nom de l'honorable Michael Starr, M. Pierre Sévigny a rappelé les principales mesures contenues dans le dernier discours du trône à Ottawa.

Le gouvernement actuel se propose, au cours des cinq prochaines années, de créer plus d'un million de nouveaux emplois et de susciter un accroissement correspondant du revenu national brut.

Abordant la question du chômage, M. Sévigny estime que pour conserver un haut niveau d'emploi le projet du présent gouvernement d'établir un "Office National du développement économique" permettra aux Canadiens d'attaquer ce problème à sa racine même. Cet office, qui s'inscrit, selon M. Sévigny, à l'intérieur d'un effort de planification économique "haute-ment proclamé" par la CSN, fera enquête et rapport sur l'état de l'économie et sur les programmes économiques. Il serait également chargé de recommander au gouvernement des entreprises ou des mesures particulièrement susceptibles de favoriser l'expansion nationale.

Le ministre enfin a souligné que le gouvernement portait un "vif intérêt" au principe des pensions reportables.

Mgr Paul Grégoire



L'amélioration des conditions de vie, facteur de progrès spirituel

MGR PAUL GREGOIRE, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, représentait le cardinal Paul-Emile Léger à la séance d'ouverture du 40e Congrès de la CSN.

"Son Eminence, a-t-il déclaré, m'a prié de vous présenter ses excuses de n'être pas présent parmi vous aujourd'hui. Il est en effet retenu par les travaux du Concile qui se déroule actuellement dans la Ville Éternelle."

Mgr Grégoire, dans son message aux congressistes, a insisté sur le travail de promotion humaine que chaque syndicat poursuit sans relâche. Trop d'êtres humains, même chez nous, vivent encore dans des conditions inhumaines. Tout progrès spirituel leur est interdit. Ils n'auront accès aux bienfaits de l'épanouissement humains que lorsqu'on leur aura donné accès à une vie matérielle plus convenable.

Son Excellence a aussi prononcé le sermon lors de la messe dite à l'intention des délégués, mardi après-midi, à la cathédrale de Montréal.

M. Lionel Sorel

Ouvriers et cultivateurs, nous sommes tous des travailleurs

M. LIONEL SOREL, président général de l'Union Catholique des Cultivateurs, était parmi les invités d'honneur à la séance d'ouverture du 40e Congrès de la CSN.

Sa présence soulignait encore une fois le rapprochement sensible qui se dessine de plus en plus entre les ouvriers des villes et les cultivateurs que des préjugés tenaces avaient jusqu'ici tenus éloignés les uns des autres.

M. Jean Marchand, président général de la CSN, a profité de la tenue de ces assises pour faire parvenir un message spécial à l'intention des délégués du 38e Congrès de l'U.C.C. qui s'ouvrait quelques jours plus tard, soit mardi le 23 octobre, à Sherbrooke.

"Depuis que les cultivateurs négocient des contrats de mise en marché, souligne M. Marchand dans son message, je crois qu'ils sont plus en mesure de comprendre jusqu'à quel point certains employeurs sont jaloux de leur profit", et partant de mieux comprendre les luttes que mènent souvent les ouvriers.



M. Maurice Bouladoux

Le sort de l'humanité dépend pour une part de nos réflexions

M. MAURICE BOULADOU, président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, a été invité à prendre la parole devant les délégués au 40e Congrès de la CSN.

Les responsabilités devant lesquelles ce congrès a mis les travailleurs du Québec, a-t-il fait remarquer, sont d'ailleurs celles des hommes du monde entier.

"Chercher les formules, les solutions qui permettront au monde de continuer dans la voie qui doit être la sienne, non seulement la recherche du bonheur matériel des individus, mais aussi leur promotion dans l'ordre spirituel et moral".

"Le sort de l'humanité, a ajouté M. Bouladou, dépend pour ma part de nos réflexions et de notre action qui, par suite de ces transformations du monde, touchent désormais un domaine plus large que celui des questions sociales, car elles atteignent le domaine économique et politique qui s'interpénètrent de plus en plus."

M. Bouladou a souligné enfin la position importante que la CSN tenait au sein de la Confédération internationale.

M. le chanoine Henri Pichette

L'heure n'est plus aux déclarations de principes, mais à l'action

M. LE CHANOINE HENRI PICHETTE, aumônier général de la CSN, dans son allocution traditionnelle aux délégués du Congrès, a déclaré entre autres que pour le syndicalisme l'heure n'était plus aux simples déclarations de principes; aujourd'hui plus que jamais ces principes doivent plutôt trouver leur expression dans un programme d'action concrète.

L'action proposée aux travailleurs syndiqués débordait d'ailleurs de plus en plus les frontières de la seule convention collective. S'appuyant sur l'encyclique "Mater et Magistra" de S.S. Jean XXIII, l'aumônier général invite les syndicats à élargir les horizons couverts jusqu'ici.

Le syndicalisme "est un élément nécessaire d'intervention et de participation au niveau de l'économie globale". Une politique de non-intervention pourra décourager les travailleurs qui donneront "leur confiance à ceux qui les assurent qu'ils n'ont rien à perdre, même si les formules qu'ils proposent sont en contradiction avec les décisions de leur mouvement syndical."



Message du président du C.T.C.

Voici le texte d'un télégramme que M. Claude Jodoin a adressé à M. Jean Marchand au cours du congrès:

Jean Marchand, président Confédération des Syndicats nationaux En convention Hôtel Sheraton Mt-Royal Montréal.

JE REGRETTE INFINIMENT IMPOSSIBILITE D'ACCEPTER VOTRE AIMABLE INVITATION DE MARDI SOIR DERNIER D'ASSISTER A VOTRE CONGRES DE LA CSN. COMPARUTION A LA COMMISSION ROYALE DES SERVICES DE SANTE REUNION DU COMITE EXECUTIF ET DES DIRIGEANTS DES UNIONS AFFILIEES AU CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA M'EMPECHENT MALHEUREUSEMENT DE ME RENDRE A MONTREAL. JE VOUS PRIERAIS DE SOUHAITER CORDIALE BIENVENUE A MAURICE BOULADOUX, PRESIDENT DES SYNDICATS CHRETIENS ET TRANSMETTRE SALUTATIONS FRATERNELLES A VOS DELEGUES EN CONGRES. MES COLLEGUES ET MOI SOUHAITONS SINCEREMENT QU'EVENTUELLEMENT IL Y AURA POSSIBILITE D'UNITE NON SEULEMENT SUR LE PLAN LEGISLATIF MAI AUSSI SUR LE PLAN SYNDICAL DANS L'INTERET DES TRAVAILLEURS CANADIENS. MEILLEURS VOEUX DE SUCCES POUR VOTRE CONGRES DANS L'INTERET DES TRAVAILLEURS. FRATERNELLEMENT VOTRE.

CLAUDE JODOIN, Prés. Congrès du Travail du Canada.



Une réunion au sommet!

Durant sept jours, dans une immense salle de bal de l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, à Montréal, quelque 700 délégués du 40e congrès de la CSN ont discuté et adopté les principales lignes du programme d'action de cette centrale syndicale pour les deux prochaines années. Composé d'une écrasante majorité de travailleurs (plus des sept huitièmes — n'en déplaise à M. Caouette), le congrès a scruté les actes de ses officiers au cours des deux dernières années de leur mandat, a voté les principales mesures des-

tinées à orienter le mouvement et procédé à l'élection d'un nouvel exécutif. Nos lecteurs trouveront dans ce numéro le détail des principales décisions prises au cours de ce congrès, dont la plus remarquable touche l'action politique future de la CSN. La photo ci-haut a été prise au début de la séance d'ouverture, dimanche, le 14 octobre. Tant par le nombre des délégués que par l'importance des mesures adoptées, ce 40e congrès marque un sommet dans l'histoire déjà riche de notre Confédération.

Le gouvernement devra reconnaître le droit d'association des fonctionnaires

Les travailleurs syndiqués souhaitent connaître les intentions du gouvernement touchant la reconnaissance du droit d'association des employés de l'Etat. Ce souhait a fait l'objet d'un télégramme au premier ministre du Québec, dont voici le texte au complet.

Honorable Jean Lesage,
Premier ministre de la province,
Hôtel du Gouvernement, Québec.

Montréal, 18 octobre 1962.

700 DELEGUES REUNIS EN CONGRES CSN MONTREAL DEMANDENT QUE VOUS FASSIEZ CONNAITRE VOTRE POSITION ET CELLE DE VOTRE PARTI SUR LA RECONNAISSANCE PAR LE GOUVERNEMENT DU DROIT D'ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX COMPRENANT LE DROIT D'AFFILIATION A UNE CENTRALE SYNDICALE ET LE DROIT A LA NEGOCIATION COLLECTIVE (STOP) CSN CROIT QUE C'EST INJUSTE POUR LES FONCTIONNAIRES QUE CES DROITS NE LEUR SOIENT PAS RECONNUS PAR LA LEGISLATION ET DEMANDENT QUE LOI SOIT AMENDEE EN CONSEQUENCE (STOP) CONGRES DEMANDE AUSSI QUE VOUS FASSIEZ CONNAITRE VOTRE POSITION ET CELLE DE VOTRE PARTI POUR QUE LA LOI SOIT AMENDEE PREVOYANT EXPLICITEMENT QUE LES ORGANISATEURS SYNDICAUX PUISSENT LIBREMENT AVOIR ACCES AUX CAMPS DE BUCHERONS SANS ETRE TENUS D'OBTENIR AUTORISATION DES COMPAGNIES POUR PERMETTRE LIBRE EXERCICE DU DROIT D'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN FORET (STOP) AIMERIONS CONNAITRE VOTRE POSITION RAPIDEMENT.

Même télégramme aussi envoyé au chef de l'Union nationale.

MARCEL PEPIN
SECRETARE GENERAL DE LA CSN



Meilleurs vœux
au nouveau
vice-président

Nos lecteurs connaissent déjà très bien M. Adrien Plourde. En effet, M. Plourde milite, depuis de nombreuses années, à l'intérieur du mouvement et, autre titre de gloire (!), c'est un collaborateur régulier du journal "Le Travail." Nous

sommes convaincus d'exprimer un sentiment unanime de tous les membres de nos syndicats affiliés en présentant nos meilleurs vœux de succès au nouveau vice-président général de la CSN. De concert avec le président général, Jean Marchand, et le secrétaire général, Marcel Pépin, M. Adrien Plourde appuiera à notre mouvement la direction dynamique et éclairée que réclame une expansion rapide et ininterrompue.

Le siège social
déménagera
à Montréal

SELON la décision qui vient d'être prise par le 40^e congrès général de notre Confédération, le siège social de la CSN ainsi que les bureaux des principaux services administratifs doivent déménager à Montréal avant la fin de l'année syndicale. Pour faire face à l'expansion du mouvement et à l'augmentation du personnel, ce regroupement dans la métropole devenait essentiel.

50% de la population du globe doit
vivre avec 10% des revenus — et pourtant il n'y aura...

...de paix durable que dans la justice

DANS son allocution au quarantième congrès de la Confédération des Syndicats Nationaux, le président de notre Centrale Syndicale Internationale Maurice Bouladoux, a condamné les inégalités économiques et sociales importantes qui subsistent dans le monde, et il a présenté le Marché Commun européen comme un premier pas vers une planification économique à l'échelle du globe, il a invité tous les membres de nos syndicats affiliés à élargir leurs horizons afin de mieux voir la dimension internationale, les problèmes économiques et politiques qui confrontent présentement le mouvement ouvrier.

Le président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens est venu tout simplement de Paris pour apporter aux congressistes de la CSN le message fraternel des millions de syndiqués qui forment la C.I.S.C.

• Eliminer la faim dans le monde

"Ce quarantième congrès est un excellent congrès, de déclarer M. Bouladoux, je constate avec

plaisir que la CSN est parfaitement consciente des problèmes internationaux comme le démontrent les rapports du président général et du secrétaire général. A notre époque, aucun syndicaliste ne peut faire abstraction du fait, sans précédent dans l'histoire, que la solidarité ouvrière est maintenant une réalité internationale. Grâce aux perspectives de production massive que l'automation nous laisse entrevoir, nous pouvons maintenant envisager l'espoir d'éliminer du monde la faim et la misère, à la condition que les hommes soient suffisamment sages et habiles pour agencer, organiser, coordonner, planifier l'économie. Très bientôt, plus précisément vers l'an 1980, plus de quatre milliards d'hommes vivront sur la planète alors qu'il y a un siècle seulement la population du globe dépassait à peine un milliard."

"Nous ne pouvons, tout en défendant notre propre standard de vie, et en cherchant même à l'améliorer, oublier le monde des pauvres pour qui le minimum d'alimentation nécessaire à la survie est un problème quotidien. Vous savez peut-être que quinze

pays pauvres du globe, qui représentent 50% de la population mondiale doivent subsister avec seulement 10% du revenu mondial alors que les dix-neuf pays les plus riches, ne comptant que 16% de la population profitent de 70% du revenu. Cette situation ne peut durer indéfiniment car, aujourd'hui, les pauvres n'ignorent pas l'existence de cette richesse. L'inquiétude et la colère se répandent dans les masses et la tentation est toujours présente de recourir à la solution marxiste. Comment voulez-vous que des gens qui n'ont pas de liberté, puisqu'ils n'ont pas de quoi manger, puissent comprendre que le communisme n'est pas une solution acceptable? Présentement, le monde est divisé en deux blocs, dont l'un est marxiste et l'autre se définit comme le camp de la démocratie. L'épisode actuel de la guerre froide sera peut-être bien éphémère car le véritable conflit se situe, non pas entre l'est et l'ouest mais bien plutôt entre les peuples pauvres et les peuples nantis. C'est notre responsabilité de ne pas laisser agir les communistes comme étant les seuls guides de l'évolution du monde. Nous nous devons de poser des

actes concrets, afin d'infléchir la politique de nos gouvernements afin de contribuer à apporter une réponse plus valable que ne l'est actuellement la politique offerte par le bloc de l'ouest."

• Domination de la libre entreprise

"Les Américains sont généreux, de déclarer le président de la C.I.S.C., comme le sont aussi les autres peuples qui contribuent, du côté de l'ouest, à l'aide aux pays sous-développés. Cependant, on pourrait se demander si, dans bien des cas, la générosité du peuple n'a pas servi à maintenir au pouvoir des dictatures au service d'intérêts capitalistes." Traitant brièvement de l'Alliance pour le progrès, M. Bouladoux a déclaré: "Il faut craindre que les grandes firmes américaines ne tournent encore à leur avantage une aide dont l'objectif original était de faciliter le développement autonome et l'émancipation économique des peuples d'Amérique du Sud. Il est irréaliste de croire que le relèvement de l'Amérique Latine passe par le canal de la libre entreprise."

• Le Marché commun

"La vieille Europe cherche à faire son unité sur le plan économique et à faire cesser une concurrence ruineuse. Cela fait la terreur de quelques-uns de nos amis. Quant à moi, je crois que la logique du marché commun correspond aux préoccupations que vous avez exprimées vous-mêmes, au cours de ce Congrès, en matière de planification économique. Grâce au marché commun, la concurrence ne se fera plus à la baisse sur les salaires. La protection tarifaire que veulent provisoirement conserver les 180,000,000 d'hommes qui habitent présentement l'Europe intégrée leur permettra d'harmoniser, à l'intérieur du marché commun, les salaires et les conditions de travail. Cette entreprise représente un premier pas vers une planification à l'échelle du globe. Les communistes eux-mêmes commencent à se rendre compte de l'importance de la chose."

Nos lecteurs seront intéressés d'apprendre que les effectifs de la C.I.S.C. sont actuellement de 8,000,000 de travailleurs répartis dans près de 50 pays à travers tous les continents.

Appel au Congrès de la CSN

M'ADRESSANT en tant que Président de la C.I.S.C. au congrès de la CSN, je tiens à vous dire que les actes que vous poserez, les positions que vous prendrez, les actions que vous mènerez au plan canadien vous engagent à l'égard du monde entier. Voici donc le moment de traduire en actes concrets, en engagements directs la vieille formule de la solidarité internationale des travailleurs, de manière à ne point la réduire à un mythe.

Ce que la C.I.S.C. attend de tous c'est cela et, plus encore, c'est ce qu'en espèrent nos frères d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Non pas seulement des déclarations d'amitié, ni même des gestes concrets de solidarité financière tels que ceux que vous avez déjà faits et que

MAURICE BOULADOU

Président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

vous referez plus généreusement encore, mais surtout que, pour votre part et de toutes vos forces, vous pesiez sur l'évolution du monde dans la lutte qui s'engage contre la faim, l'ignorance, la misère, par son développement intégral et harmonieux afin que chaque homme, où qu'il soit, puisse bénéficier de son droit au respect, à la croissance et à la promotion.

Mais de même qu'il existe un problème humain, il existe un problème social et politique. Regardons bien les choses en face. De quoi s'agit-il? S'agit-il de corriger une criante inégalité entre nations riches et nations prolétaires?

Oui, sans doute... Mais, plus encore, il s'agit de mettre en mesure les peuples qui viennent d'accéder à l'indépendance d'acquiescer leur majorité économique et sociale. Mieux que de les aider, il s'agit de les aider à s'aider eux-mêmes.

Il ne suffit pas d'avoir pourchassé l'exploitation de l'homme par l'homme dans nos sociétés occidentales, il faut maintenant la liquider au niveau des rapports entre nations et entre races. Cela c'est notre affaire si nous voulons vraiment demeurer intégralement fidèles aux exigences de la doctrine du syndicalisme chrétien.

Plus encore, nous n'avons jamais séparé le combat pour la justice du combat pour la paix. Eh bien! ce combat pour une justice sans frontière et par une coopération sans discrimination c'est le nouveau nom du combat pour la paix! De cela vous devez être conscients: la bataille pour la paix, c'est aujourd'hui la bataille pour le développement harmonieux de l'ensemble des peuples.

Et parce que notre syndicalisme défend autre chose que de simples intérêts matériels, parce qu'il traduit, dans la vie sociale, une conception de l'homme et du monde qui est la même partout et pour tous, il peut servir de pont, de lien, d'instrument de coopération entre ceux que le matérialisme, qu'il soit dialectique ou

pratique, qu'il soit marxiste ou capitaliste, ne peut que séparer ou opposer, pour le plus grand malheur des uns et des autres, car l'acceptation et plus encore l'organisation systématique de cette séparation, c'est la cassure de l'humanité, une cassure qui porte en elle les germes de la guerre.

Non vraiment, il n'y a de paix durable que dans la justice et il n'y a de justice authentique que dans le respect des hommes.

Cette oeuvre de justice et de paix c'est notre affaire à tous, à vous Canadiens comme à la C.I.S.C. tout entière et c'est pourquoi je vous demandais tout à l'heure de ne jamais perdre de vue vos propres responsabilités internationales.

Voilà notre tâche, voilà votre tâche: construire ensemble un monde nouveau, juste et fraternel, celui de la montée des peuples dans la communauté humaine, celui du développement harmonieux de l'humanité tout entière.

Caouette ne sera plus seul

Il ne faut pas blâmer les citoyens qui, en toute bonne foi, et faute de renseignements suffisants, ont donné leur appui au Crédit social lors de la dernière élection fédérale. La première responsabilité de cette vague créditiste repose, comme le déclarait le président général de la CSN lors de notre dernier congrès sur: les partis politiques qui ont failli à leur tâche en n'éclairant pas l'électorat sur la fumisterie de la réforme monétaire proposée par M. Caouette, et, avant lui, par Gilberte Côté-Mercier, Louis Even et les autres. Les politiciens, de tous les autres partis, ont préféré faire la cour aux créditistes et tenter de s'attirer leur clientèle et ne pas se donner la peine de réfuter les thèses fantaisistes des bérêts blancs et de leurs cousins du Ralliement des créditistes.

Nous traitons en première page du vigoureux programme d'action politique que vient d'adopter la CSN. Tous les corps affiliés ainsi que les divers services du mouvement seront appelés à contribuer au succès de ce programme. Le Travail, pour sa part, continuera certainement de consacrer une bonne partie de ses colonnes aux questions politiques

car celles-ci sont vitales pour les travailleurs et pour leurs syndicats.

Pour mieux atteindre, au-delà de nos membres, l'ensemble des travailleurs et le public en général, le service des Relations extérieures de la CSN prépare actuellement une série de 26 chroniques télévisées dont la diffusion commencera le 1er janvier prochain, sur un réseau privé couvrant toute la province. Ces émissions serviront principalement, non pas à combattre le Crédit social ou toute autre formation politique pour le plaisir de les combattre, mais bien plutôt à exposer la philosophie politique de la CSN et les revendications que les travailleurs syndiqués, au cours des congrès successifs, ont formulées, aussi bien en ce qui concerne les responsabilités du gouvernement provincial qu'au niveau du gouvernement fédéral.

Bientôt, M. Caouette ne sera plus seul au petit écran et les travailleurs pourront comparer les fables qu'il débite à chaque semaine avec l'exposé serein et sérieux des positions mûrement réfléchies au sein d'une organisation syndicale représentative et dévouée depuis plus de quarante ans aux seuls intérêts des travailleurs.

Un projet d'assurance-salaire

Si les grévistes de la Q.I.T. de Sorel se font remarquer par leur solidarité et leur persévérance dans l'effort, il faut aussi noter leur sens de l'initiative. C'est d'eux, en effet, que provient un vaste projet soumis au dernier congrès de la CSN, projet visant à alléger le fardeau des travailleurs en grève, en augmentant les allocations distribuées aux grévistes. Le 40e congrès général de la CSN a formé un comité spécial d'étude qui verra à établir les modalités d'application de ce plan: "Assurance-Salaire."

Les membres du comité sont: M. Jacques Dion, trésorier général de la CSN, M. Fernand Joly, président du Syndicat des Travailleurs de la Q.I.T., M. Ted Payne, vice-président de la CSN, ainsi que M. Guy Thibaudeau, secrétaire-trésorier du Fonds de Défense professionnelle, et M. A. Coufure, président de la Fédération des Services.

Grande offensive syndicale auprès des "collets blancs"

• Un climat d'accueil est indispensable à la réussite de cet effort vigoureux

La CSN se propose de lancer une grande offensive visant à promouvoir l'organisation syndicale des "collets blancs." Les délégués réunis en congrès, à Montréal, en octobre dernier, ont, en effet, approuvé un programme de développement, audacieux et dynamique, auprès de cette importante section de la force-travail.

Cette offensive vise à accroître les effectifs syndicaux dans ce secteur de la main-d'oeuvre salariée qui réunit la plupart de ceux "qui ne fabriquent pas," mais qui "manipulent des hommes, des symboles (des chiffres) ou de la monnaie," selon la définition d'un sociologue américain. Cette large catégorie que l'on appelle les "collets blancs" ras-

semble d'abord et principalement les "employés de bureau." S'y joignent aussi diverses professions libérales (infirmières, instituteurs, bibliothécaires, auteurs, journalistes, etc.), les employés des services de communication (facteurs, téléphonistes, etc.), les employés de commerce, les professions financières et le "service personnel."

Dans toutes ces sphères de l'activité économique, la tâche d'organisation n'est pas toujours facile. Elles recrutent, en effet, des travailleurs traditionnellement difficiles à syndiquer. Ce n'est pas tout de dire que ce sont les préjugés qui empêchent ces employés d'adhérer à un syndicat, encore faut-il connaître la racine de ces préjugés et entreprendre

de les faire disparaître.

Aussi, l'opération "collets blancs" doit-elle s'amorcer par un programme de recherches qui tentera d'établir:

— les zones favorables, neutres ou hostiles à la procédure syndicale;

— les centres d'intérêt auxquels devrait s'ajuster l'action syndicale dans sa phase d'organisation;

— les divers éléments de conventions collectives-types qui pourraient correspondre aux aspirations des milieux syndicaux;

— les formes d'organisation sociale qui pourraient positivement aider à la cause de la promotion syndicale dans les milieux de classe moyenne.

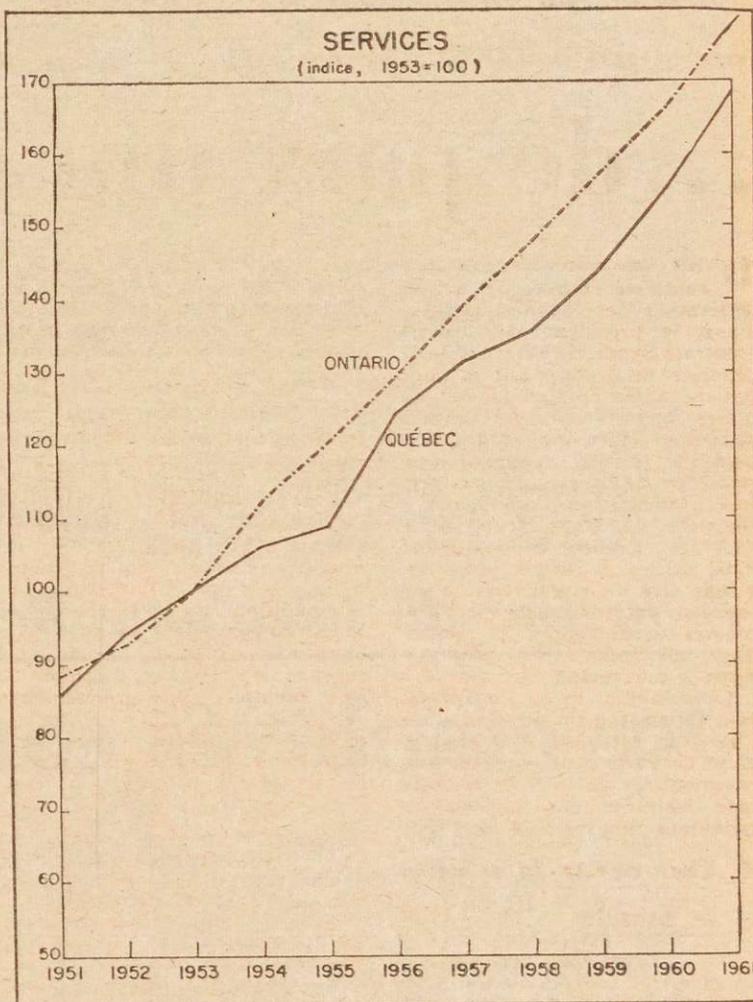
En même temps, le programme d'expansion dans le secteur des "collets blancs" prévoit un travail auprès de l'opinion publique dans le but de faire connaître les problèmes des groupes concernés. On se propose aussi de faire campagne pour lever les tabous légaux contre la syndicalisation des fonctionnaires fédéraux et provinciaux; l'appui de l'opinion publique est évidemment indispensable à cet égard.

Touchant la campagne d'organisation elle-même, les divers organismes de la CSN intensifieront leur action auprès des entreprises où les syndicats ouvriers ont déjà pénétré, de même que les entreprises parentes de celles où la Confédération a déjà des syndicats de collets blancs et de professionnels. Dans les syndicats de collets blancs actuellement existants, on cherchera à créer un "esprit syndical" qui diffusera chez les employés d'autres entreprises le désir de se syndiquer eux-mêmes.

Des journées et des sessions d'études, ainsi que des cours de formation professionnelle seront organisés à l'intention des employés de bureau. On prévoit enfin la formation de spécialistes de l'action syndicale dans le secteur des classes moyennes.

Tout ce programme ne connaîtra pourtant de succès durable si l'on ne réussit pas à établir à l'intérieur du mouvement un esprit plus compréhensif à l'égard des collets blancs et un climat d'accueil qui favorisera leur entrée dans la CSN. Il faut viser, et c'est ce que se propose de faire à long terme l'actuel programme d'expansion chez les "collets blancs," à l'intégration de tous les salariés de la classe moyenne dans le réseau des institutions syndicales, et la fusion, sans préjugés de castes ou de classes, de tous les groupements salariés, ouvriers et non-ouvriers.

ET les syndicats ET les "col-



La marche des "collets blancs"

Les "collets blancs" représentent aujourd'hui 28 p.c. de la population salariée du Canada. Le graphique ci-dessus est une indication évidente de l'importance croissante des collets blancs dans la main-d'oeuvre canadienne. De tous les secteurs de l'économie canadienne, celui des services, formé en grande partie de collets blancs, s'est accru au cours des dix dernières années dans une proportion vertigineuse. Comme l'indique notre graphique, la main-d'oeuvre employée dans le secteur économique des services s'est augmentée de 310 p.c., dans la province de Québec, depuis 1953. Se souvenant de ces quelques faits, nos lecteurs pourront apprécier la sagesse et l'opportunité des décisions prises par le dernier congrès général de la CSN concernant l'expansion et le recrutement syndical chez les collets blancs.

lets blancs" doivent réaliser qu'il y va de leur intérêt respectif à se rapprocher. Si les syndicats ne réussissent pas à atteindre cette classe de travailleurs, ils verront leurs effectifs fondre d'année en année avec l'évolution des structures de la force-travail qui donnent aux "collets blancs" une proportion sans cesse croissante des employés salariés.

D'autre part, la situation générale des "collets blancs" souffre de l'absence généralisée du pouvoir de revendication et de promotion du syndicalisme. L'automatisation fait de plus peser une menace très précise sur eux: que l'on songe seulement à l'automatisation des bureaux qui réduit souvent la main-d'oeuvre de plus de 90% — et l'on comprendra l'

Aspiration qui dénote un sens social avancé

Dans son allocution, le ministre du travail, a soutenu que le syndicat est devenu un organisme social qui trouve sa place entre les individus et l'Etat. Selon M. René Hamel, "l'âge de la lutte pour la liberté d'association est révolu... Les patrons et leurs employés doivent se considérer comme des partenaires voués à une course commune plutôt que comme des adversaires qui se chicanent un gâteau".

Trop souvent, a ajouté M. Hamel, le syndicalisme a fait la lutte pour la distribution du revenu national son pain quotidien. A cause de cette mentalité particulière, les leaders syndicaux se sont donné un esprit pratique faisant fi de toute idéologie. "Le Québec, heureusement, a été en partie préservé d'un syndicalisme à ce point matériel. Les circonstances sociales et religieuses ont pourvu nos unions ouvrières d'une doctrine".

"La véritable coopération dans le secteur économique, a-t-il ajouté, n'est possible qu'avec l'existence d'un syndicalisme sain et responsable. Il faut avouer que jusqu'à maintenant les associations de travailleurs ont montré un certain scepticisme sinon une certaine hostilité à l'égard des comités conjoints, lesquels ils ac-

cusent souvent de servir des buts différents des leurs".

"Le fameux dilemme de la démocratie dans le syndicalisme, tel que quotidiennement dénoncé dans les revues spécialisées de nos voisins du Sud ne se retrouve pas nécessairement chez nous. Il n'y a qu'à lire régulièrement les journaux pour se rendre compte des courants d'idées qui secouent nos associations de travailleurs et de la grande liberté d'expression qui y règne".

"Je ne sais personne qui nie le bien-fondé de l'aspiration du syndicalisme à jouer un rôle sur le plan de la législation. Il n'y a qu'à compter les nombreux mémoires présentés aux dirigeants gouvernementaux chaque année, il n'y a qu'à faire partie des délégations, qui se présentent régulièrement au ministère du Travail, il n'y a qu'à lire les recommandations des congrès et des comités administratifs des centrales ouvrières pour constater que les syndicats ont toujours eu le souci de l'action politique. Cette aspiration lorsqu'elle est subordonnée au bien de l'ensemble de la communauté tout entière dénote un sens social avancé".

Victoire syndicale à Joliette

Le syndicat des employés de garage obtient gain de cause

UNE convention collective de travail d'une durée de deux années, intervenue en fin de semaine entre le Syndicat National des employés de garages de Joliette, Berthier, l'Assomption et Montcalm (CSN), et les propriétaires des garages Savignac, Gamache, Girard, Sylvestre, L'Épicer et Beaulieu, tous de Joliette, a mis fin à une grève qui sévissait depuis cinq semaines.

C'est ce que nous déclarent M. René Harmégnie et M. Noël Lacas porte-parole des employés de garages de Joliette.

Les principaux avantages que les employés ont obtenus par la conclusion de cette convention, signée mardi midi le 9 octobre 1962, sont les suivants:

- Une augmentation générale de

salaire variant de .10 à .50 sous l'heure pour la première année.

- Quatre (4) fêtes chômées et payées.

- Paiement de temps et demi pour le travail fait après 9 heures par jour et 49 heures par semaine.

- Une semaine de travail garantie de 38 heures.

- Pour l'an 1964 il y aura une autre augmentation générale de salaire de .05 l'heure.

- Une deuxième semaine de vacances payée sera accordée à tous les employés qui auront accumulé cinq (5) ans de service continu chez leur employeur.

- La sécurité syndicale obtenue par la convention comprend l'atelier syndical imparfait avec déduction des cotisations syndi-

cales sur la paie de l'employé.

- Des règles de séniorité gouvernement dans tous les cas de promotions, démissions ou renvois.

Cette entente a été facilitée par l'intervention et la médiation du ministère provincial du travail lequel était représenté par M. Évariste Bernier de Québec et M. Lucien Malouin, de Montréal.

Cette nouvelle et première convention collective de travail intervenue entre le Syndicat des employés et les six principaux garages et détaillants d'automobiles de la ville de Joliette va faciliter l'organisation des employés des autres garages, si ces derniers veulent obtenir les mêmes avantages que les employés des six principaux garages de Joliette.



Le syndicat interprofessionnel des employés de l'Hydro-Québec signait récemment une importante convention collective de travail couvrant tous les employés de bureau à l'emploi de l'Hydro pour les travaux de la Manicouagan. Sur notre photo, dans l'ordre habituel : M. Roch

L'Anglais, secrétaire du syndicat, M. Robert Pelletier, président du Syndicat, M. le notaire Georges Gauvreau, commissaire à l'Hydro, M. Bernard Lacasse, co-secrétaire de l'Hydro, et M. Roger Chartier, directeur du Personnel.

À la Cie de téléphone Bell

Des employés songent à un "vrai" syndicat

Dans le quotidien "La Presse", de Montréal, sous la signature de M. Jacques Lairenière, paraissent, il y a quelques jours, les informations suivantes, que nous avons cru d'un grand intérêt pour les lecteurs du "Travail". Voilà pourquoi nous prenons la liberté de les reproduire ici.

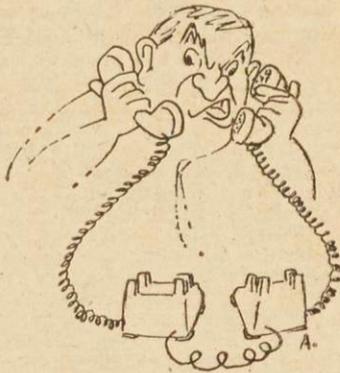
LA RED.

UN groupe d'employés de la Compagnie de téléphone Bell du Canada de Montréal sont fort

mécontents non seulement de leurs conditions de travail et de leurs salaires, mais aussi des dirigeants de l'association qui les représente auprès de l'employeur. Ils songent à se former en "vrai" syndicat.

Ces employés affirment que la majorité de leurs compagnons de travail pensent comme eux, mais qu'ils ont peur actuellement de poser le moindre geste qui pourrait attirer l'attention de la compagnie sur eux et leur métier des déplacements ou tout simplement leur congédiement.

Pour les centrales syndicales, déjà au courant de la situation, il n'est pas facile d'approcher les employés, de sorte que ces der-



niers sont à la merci d'une association dominée — on ne peut

plus — par l'employeur, car c'est la compagnie qui paie les salaires de \$10,000 par année aux six membres du comité central de négociation.

• Le fait accompli

C'est la façon d'agir de la compagnie dans la réorganisation de son service. L'employé n'est jamais consulté quand on discute de son cas, de sorte qu'il se voit un beau jour devant le fait accompli: déménager aussitôt dans une autre ville, ou "prendre la porte".

A un salaire qui va jusqu'à \$106 au maximum pour les em-

ployés autres que ceux de l'administration, il n'est pas facile de se montrer trop indépendant, surtout devant le chômage qui sévit actuellement. Il semble bien à ces travailleurs que la compagnie profite de cette situation.

Il fut un temps où la Compagnie de téléphone Bell du Canada payait les meilleurs salaires au Canada (elle figurait parmi les dix premières entreprises). Aujourd'hui, elle est passée au 24^e rang. Un employé ayant une formation technique assez avancée gagne moins qu'un concierge dans n'importe quelle usine du Canada où existe un vrai syndicat.

C'est en novembre prochain que se réuniront à Brockville, Ont., les représentants des employés et ceux de cette compagnie pour la signature d'un nouveau contrat de travail. C'est ordinairement une simple formalité que remplissent complaisamment les 48 présidents du conseil général des employés.

• Contre-attaque

On s'attend cette année que la compagnie fasse un effort un peu plus remarquable pour dissiper ce malaise chez les employés. Si les salaires étaient augmentés de façon assez appréciable, l'idée des travailleurs de se former en vrai syndicat tomberait comme elle est venue.

Cette entreprise emploie 38,000 personnes au Canada. Les employés de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick sont membres de syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada.

Un procédé inqualifiable...!

C'EST une faute grave d'accuser faussement quelqu'un d'être communiste ou d'être opposé à la religion et aux autorités religieuses.

Cette prise de position qui était déjà dans "Le chrétien et les élections" a été répétée hier soir par l'abbé Louis O'Neill, devant le club des anciens du collège Sainte-Marie, au Ritz Carlton.

Il a remarqué que le livre dont il est auteur avec l'abbé Gérard Dion, est encore d'actualité, et en a lu quelques extraits démontrant qu'accuser faussement les gens est une injustice, constitue un procédé inqualifiable et viole la justice sociale.

L'abbé O'Neill a tout de suite remarqué qu'il faut apporter des nuances dans l'application de ce principe.

L'orateur peut avoir dépassé sa pensée, s'être laissé emporter par l'élan oratoire; il peut manquer de conscience ou être malhonnête intellectuellement; il peut être inconscient; il peut avoir une "bonne foi mal éclairée".

L'abbé O'Neill a remarqué que les fausses accusations portées contre des adversaires politiques amènent une "dévalorisation de la vie sociale et des relations communautaires". Selon lui, en agissant ainsi, on nuit à l'établissement du climat nécessaire à la rénovation d'une société.

Les pensions "portatives"

L'État provincial doit se hâter et faire d'une pierre deux coups

UN plan de pension, administré par l'Etat provincial, applicable à tous les citoyens de la province (salariés ou non), en plus d'assurer à chacun une allocation de retraite convenable, deviendrait entre les mains de la collectivité québécoise le plus formidable levier de libération et de planification économique qu'on puisse rêver.

Tel est en substance le projet soumis aux délégués du 40e Congrès de la CSN par le "comité sur les pensions reportables (portatives)"; projet que les congressistes n'ont pas hésité à faire leur et dont la CSN pourra désormais se faire le champion.

Le projet, présenté par M. Jean-Paul Gagnon, s'appuie sur le prin-

cipe que "toute personne a le droit de vivre convenablement et ceci tout au long de sa vie." Une société politique, ajoute le rapport, qui ne tend pas sérieusement à l'établissement de cette situation ne poursuit pas sa fin.

Tournant définitivement le dos à l'ère du "bas de laine", les auteurs du rapport sur les pensions portatives font d'abord la critique du régime actuel d'allocation de retraite.

Les pensions d'employeurs ont l'inconvénient majeur de ne pas s'attacher à la personne du travailleur, mais à l'entreprise. "Ceci occasionne des pertes considérables pour les ouvriers, surtout pour ceux qui doivent fréquemment changer d'emploi; ils se retrouvent souvent à l'âge de la re-

traite sans pension ou avec une pension trop maigre."

Le comité a aussi étudié certaines solutions, comme celle que se propose d'adopter la province d'Ontario, et les a rejetées comme non convenables, eu égard aux principes acceptés.

Le plan proposé par la CSN vise à protéger tous les salariés obligatoirement, les non-salariés volontairement.

Ce plan prévoit quatre niveaux distincts :

1er niveau: La "pension de vieillesse" fédérale. Celle-ci devrait être augmentée afin d'offrir vraiment un minimum vital. Elle devrait être, de plus, sensible aux variations du coût de la vie et à l'abri de l'inflation, et cela par des ajustements annuels. Toute

personne de 65 ans et plus y aurait droit.

2e niveau: Un fonds provincial de retraite reliée aux gains. Il s'agit de pension proprement dite. Y contribueraient tous les employeurs, même s'ils n'emploient qu'un salarié, à raison de 5 p.c. du salaire versé à chaque employé; tous les salariés, à raison de 5 p.c. de leur salaire. Ces contributions seraient versées à une caisse provinciale. Les droits acquis par les employés, à la date d'entrée en vigueur du plan provincial, dans les plans privés seraient évidemment garantis.

3e niveau: Un supplément provincial visant à ajuster la pension au coût de la vie, à la variation de la valeur du dollar. Ce niveau est absolument essentiel car les contributions faites au fonds du second niveau pourront s'étendre sur quarante ans et donc subir de profondes fluctuations.

4e niveau: Ce niveau serait constitué par les suppléments que les syndicats auraient pu négocier dans certaines entreprises. Ou encore proviendrait de cotisations supplémentaires versées à la caisse provinciale par les individus ou les entreprises.

L'argent accumulé par la "caisse provinciale", souligne le mémoire du comité, s'élèverait en

quelques années à des chiffres de l'ordre du milliard.

Cette caisse pourrait en quelques années constituer le plus bel instrument de planification économique dont une collectivité puisse rêver. Pour le Québec cette caisse constituerait un levier de libération économique inégalable.

Restent les problèmes d'administration de la caisse. Le comité suggère à ce propos la création d'une société de la couronne (du genre de l'Hydro-Québec) dont le bureau de direction serait tripartite: Etat provincial, patronat et syndicalisme, en nombre égal.

Des mesures immédiates s'imposent de la part du gouvernement provincial s'il ne veut pas se faire devancer par le fédéral sur ce terrain et ainsi perdre une chance unique de prendre en main l'économie de la province et de protéger lui-même ses travailleurs selon leurs aspirations.

Gagnante de notre concours

NOUS nous excusons auprès de nos lecteurs d'avoir retardé la publication du nom de notre gagnante du concours de septembre dernier.

Notre gagnante est donc Mlle Nicole Bellavance (14 ans), 25, rue St-Laurent, Rimouski. Elle recevra donc un groupe de livres d'une valeur de \$10, gracieusement offert par les Editions du Jour.

Nos lecteurs voudront bien prendre note que les résultats de notre concours d'octobre paraîtront dans notre prochain numéro, celui de novembre.

On y trouvera aussi un nouveau concours en quatre sections, une pour chaque membre de la famille.



A la guerre, il y a les commandos, les armées sur le champ de bataille et... ceux qui travaillent à l'arrière-plan. Dans un monde beaucoup plus pacifique, celui du congrès de la CSN, on ne saurait sous-estimer non plus l'importance de l'arrière-front. Notre photo illustre une partie du secrétariat en action pendant le congrès général. De gauche à droite, Mlle Monique Bordeau, Mlle Lise Bisailon, Mlle Marguerite Piché, Mme Jacqueline Dubuc et Mme Gilberte Ouellet.

NI GRÈVE, NI RETARD pour la Foire de M. le maire

• Réponse de M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des métiers de la construction de la région métropolitaine à une demande formulée par M. le maire Jean Drapeau.



rir à la grève ou autres mesures restrictives pendant les travaux se rattachant directement à l'éventuelle Exposition Universelle qui sera tenue à Montréal en 1967.

Nos premiers mots seront pour exprimer notre grande satisfaction des démarches entreprises pour que cet important événement international ait lieu dans notre ville. En plus du prestige que nous en retirerons, nous y voyons une source d'emploi et un stimulant économique de première valeur.

Nous pouvons vous assurer, Monsieur le Maire, de notre entière coopération dans la réalisation de ce projet d'envergure. Nous voulons que cette coopération s'exprime dans des engagements formels de notre part.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que cet engagement manifesterà d'une façon tangible notre esprit de coopération et les espoirs que nous entretenons de voir se réaliser le projet dont vous vous êtes fait le parrain.

Coopérative Fédérée de Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles

Distributrice des produits LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes, pommes de terre, pneus, batteries, peinture, beurre, oeufs, jambon, saucisse, bacon, volailles, huile à chauffage, gazoline, etc



En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

Coopérative Fédérée de Québec

1055 ouest, boul. Crémazie, Montréal.

The Robot Age At Our Doorsteps

• But The Workers Cannot Support Alone The Cost Of Technological Progress



A few of the guests who attended the opening session of the historic CNTU convention held in Montreal last week. Left of general president Jean Marchand, Hon. Pierre Sévigny, Associate Minister for Defense, Maurice Bouladoux, president of International Confederation of Christian Trade Unions, Gérard Picard, president of the Montreal Council of National Trade Unions and M. Justice Theodore Lesperance, president of the Labour Relations Commission.

Productivity Council Mission

• Europe's Labor-Management Co-operation Outlined

OTTAWA (CPA). — A special mission of the National Productivity Council has pinpointed "serious gaps" in consultation and co-operation between government, management and labor in dealing with Canada's economic and social problems.

The 13-member mission was sent to Europe to find out how and why the three groups co-operate in achieving social and economic advancement for their countries.

It found what organized labor in Canada said it would find: in Europe, there is mutual respect, a spirit of co-operation that sees labor and management working together as social partners with government for the good of all.

• The Spirit of Relationship

"The mission was impressed with the spirit of relationship existing between labor, management and government, the way in which they work together in the national interest, and the mechanism of consultation and co-operation which has been established and used to achieve economic successes in most countries visited", said the mission report.

The mission urged the National Productivity Council to call special conferences at which "responsible representatives" of labor, management and government will explore the European experience in terms of Canadian application.

The special mission, headed by Deputy Trade Minister James A. Roberts and composed of top representatives of Canadian labor, management, education and government, visited Sweden, the Netherlands, West Germany, Fran-

ce, Belgium and England.

It found European economic activity in high gear, with full employment and generally full use of plant productive capacity. It found wages rising and noted prosperous and confident for the future.

"There is little doubt that labor-management-government co-operation has contributed greatly to this general prosperity."

• Major Findings

Some of the major findings of the mission:

— Employers generally welcome strong, independent unions,

recognizing their importance in the social and economic life of the country.

— Labor and management have a direct voice in shaping

government economic and social policies, with frequent and systematic tripartite consultation.

— Planning is accepted as necessary in some form or other, responsibility for producing an economic scoreboard which all accept when considering industrial expansion, wage policy, pricing policy, trade matters and other social and economic trends.

— Informed public opinion is a vital factor in achieving healthy economic growth.

• A Report Widely Distributed

The report, unanimously endorsed by the four trade unionists, three businessmen, three government officials and the single university president on the mission, will be widely distributed to labor, management and government groups, educational institutions and to the general public.

Included in the 87-page report is the basic agreement between labor and management in Sweden and a detailed description of Britain's National Economic Development Council. (Our readers will recall that CNTU general president Jean Marchand was a member of that important mission.)

What are the effects of automation in our industry? More production and less employment, this seems to be the most general effect for even when employment increases along with automation, it does not climb at the same rate as production.

For half of the cases under study, five per cent of the work force had been effected (in 42 per cent of these cases, five per cent of the employees were dismissed). The proportion goes from 10 to 20 per cent in other cases.

• What Happened to Employees

What happened to employees following the installation of new machines? Were they laid off? In the cases where more than five per cent of the work force was affected, that is 42 per cent of all cases, all employees were laid off; in 32 per cent of the cases, only a part were laid off; in 20 per cent, the employees were given other jobs inside the enterprise... The greatest number of lay-offs seems to occur in the textile industry.

The workers are still largely unprotected against this relatively new phenomenon. The report stressed that present collective agreements are particularly deficient in that regard:

"Automation is mentioned but in a few agreements and merely to provide for the application of one of the seniority clauses. In some cases (four per cent), the contract forces the employer to notify the union beforehand about any change in the machines; the delay, however, goes from five to 15 days only. In one case, additional unemployment allowances are provided... Nowhere do we find any clause to compel the employer to a slower rate of lay-offs or to protect the overall number of jobs."

The report therefore concludes:

"Even though automation is beginning to be felt in Quebec, industrial relations and collective bargaining don't seem to fall as quickly into step."

Labour unions must awake themselves to the urgency of this task. No longer delay can be suffered. "When automation will be widespread, ... the position of the working class will greatly depend upon what is being done today by the labour movement."

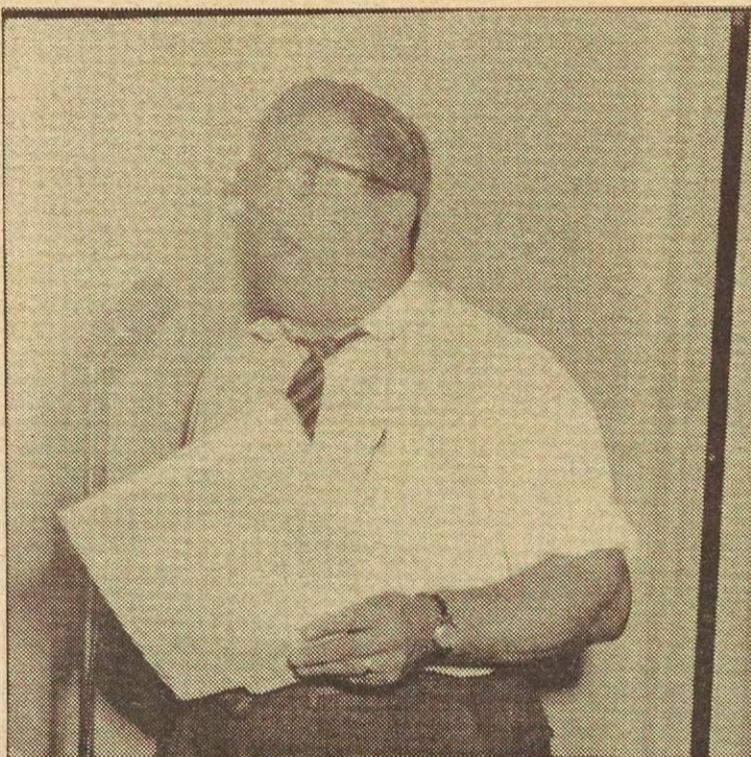
• Numerous Recommendations

The convention promptly adopted the numerous recommendations contained in the report. These recommendations were directed at the labour movement itself, at the negotiators of collective agreements as well as at the law-maker.

Aware of the urgency as well as the great complexity of those problems, delegates expressed the wish that the report be popularized (particularly in LABOUR) to facilitate the introduction of new clauses in future collective agreements.

Marcel Pepin, CNTU secretary general, further suggested that the report be studied by education committees in every union. "We are trying to establish the CNTU policy to deal with the effects of automation. We are not opposed to technological progress, but it does not rest upon the workers alone to defray its cost."

Large excerpts of Mr. Gagnon's report will be published in later LABOUR issues.



Vice-president Ted. S. Payne, re-elected at the 40th CNTU Convention. Our readers knew Mr. Payne for his activities as a negotiator for the metal trade federation and also had some occasions to read articles he has signed in our papers.

WORTH KNOWING

Canadian corporation profits before taxes increased about three per cent in the second quarter of 1962 from the \$942,000,000 in the first quarter. Last year's second-quarter figure was \$841,000,000.

The number of persons entering Canada by rail in July increased 14.3 per cent to 520,000 compared with the same month in 1961. Entries during the January-July period advanced 12.5 per cent to 1,783,600 over the same 1961 period.

More than a third of Canada's population of 18,238,247 at June 1 last year was under 15 years of age. The population in this age group rose by nearly 2,000,000 in the decade 1951-61.

National output in Canada for the second quarter of the year rose on the strength of exports and government spending to the annual rate of \$39,424,000,000. This was 1.5 per cent higher than the first quarter but higher prices accounted for about a third of the gain.

Expansion was slower than the 2.4 per cent rate achieved in the first quarter.

No Lasting Peace Outside Of Justice

IN HIS address to the 40th convention of the Confederation of National Trade Unions, President Maurice Bouladoux of the International Confederation of Christian Trade Unions condemned the major social and economic inequalities which still exist in the world and spoke of the European common market as the first step towards world-scale economic planning. He called on the members of our affiliated unions to widen their horizons in order to grasp the international dimension of the economic and political problems facing the labour movement.

The ICCTU president came from Paris especially to bring to the CNTU convention fraternal wishes of the several million workers forming the international organization.

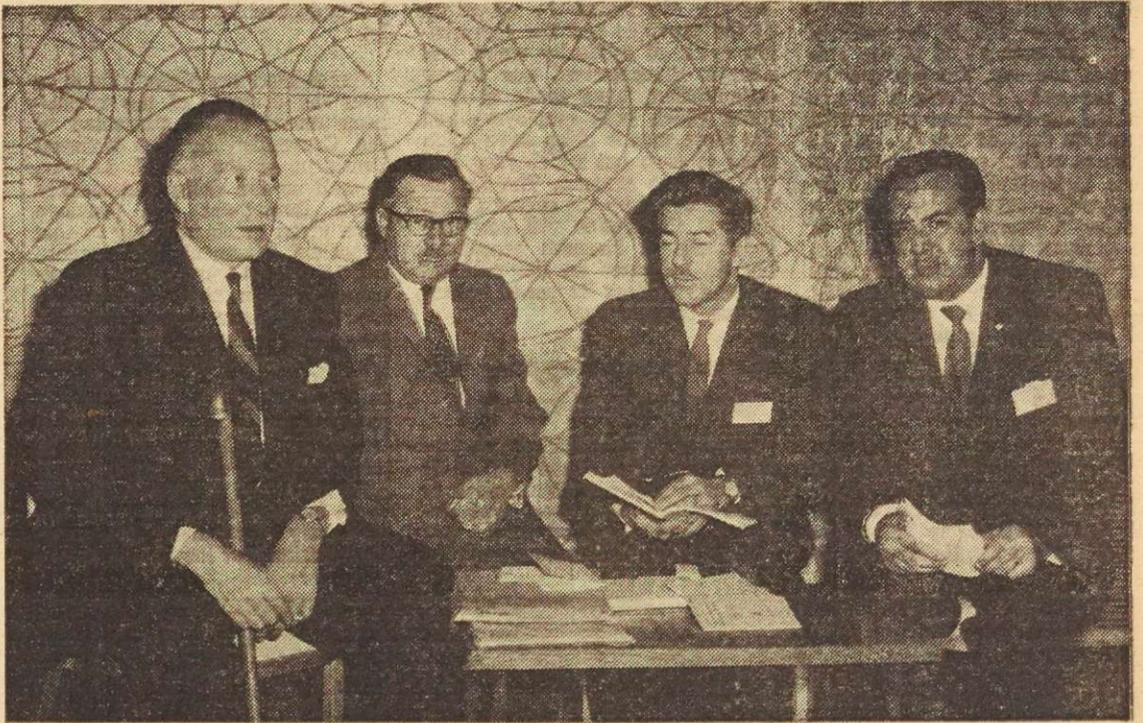
"This fortieth convention is an excellent one, said Mr. Bouladoux. I realize with tremendous satisfaction that the CNTU is perfectly aware of international problems, witness the reports from its president and its secretary general. In our days, no trade unionists can afford to disregard the unprecedented fact that the workers' solidarity has become an international reality. Thanks to the prospects of massive production portended by automation, the day may be foreseen when hunger and want will be eliminated from this world, provided that men be wise and intelligent enough to ordain, organize, coordinate and plan the economy. Quite soon, more precisely around 1980, more than four billion men will inhabit this planet whereas less than a century ago, the world population barely exceeded one billion.

"We cannot, all the while preserving our own standard of living and even attempting to increase it, forget the world of the poor for whom the minimum food required for survival is a daily problem. Perhaps you know that 15 countries, representing 50 per cent of the world population, are forced to subsist with only 10 per cent of the world revenue while 19 richer countries, accounting for only 16 per cent of the population, enjoy 70 per cent of the revenue. This situation

cannot last forever for, today, the poor knows about the existence of wealth. Restlessness and anger are spreading among the masses and there is always the temptation to resort to the Marxist solution. How will you make those people deprived of all freedom since they haven't got enough to eat understand that communism is not an acceptable solution. The world is actually divided in two blocks, one Marxist and another which contends to be the stronghold of democracy. The present cold war may be short-lived for the real conflict is not between East and West, but rather between the poor and the wealthy. It is our responsibility not to let the communists act as if they were the only guides to the evolution of the world.

"Ancient Europe is attempting to unite in the economic field and put an end to costly competition. This scares some of our friends. As for me, I believe that the logic of the common market is in line with the ideas you have expressed during this convention with regards to economic planning. Thanks to the common market, competition will no more be at the expense of wages. The tariff protection that the 180 million men now inhabiting Europe want to maintain will allow them to harmonize wages and working conditions inside the common market. This undertaking is the first step towards world-scale planning.

"The U.S. is generous, said the ICCTU president, as well as the other Western nations contributing their aid to under-developed countries. In many cases, however, one many wonder whether the people's generosity does not serve to maintain dictatorship in power for the benefit of capitalist interests." Referring briefly to the Alliance for Progress, Mr. Bouladoux said: "It is to be feared that the giant American firms may once again turn to their advantage this aid whose original aim was to promote the autonomous development and the economic liberation of the South American people. It may be unrealistic to believe that the economic revival of Latin America is to be achieved through free enterprise".



GOVERNMENTS REPRESENTED AT THE CONVENTION

The picture shows Hon. Pierre Sevigny, associate defence minister, and Hon. Rene Hamel, Quebec labour minister. The representatives of our federal and provincial governments were welcomed to the convention by CNTU President Jean Marchand and Secretary General Marcel Pepin. Addressing the convention on behalf of Labour Minister Michael Starr, Pierre Sevigny recalled some of the measures that were contained in the throne speech. Within the next five years, the government hopes to create one million new jobs and to achieve a corresponding increase of the gross national revenue. On the matter of unemployment, Mr. Sevigny feels that the

government's plan to set up a national board of economic development will allow Canadians to strike at the roots of the problem. The board, which Mr. Sevigny claims is in line with the CNTU's strong demand for economic planning, will inquire and report on the state of our economy and on economic programs. It will also be responsible for recommending to the government some measures and undertakings liable to provide for Canada's expansion. The minister further said that the government showed a deep interest to the matter of portable pensions. "This, he said, is a relatively new principle in the field of social legislation."

A Political Force

— From Page 15

tional President of the CNTU, chief spokesman of the movement, the constitution henceforth authorizes him to make public political statements in the name of the CNTU,

The Committee On President's Report

OUR READERS are fully aware that all the reports and all the resolutions submitted to the CNTU Convention are first studied by a committee or a commission of the Convention so as to warrant a thorough and more detailed analysis.

At the last general convention of the CNTU, the following persons were members of the Committee on the President's Report:

- Adrien Plourde, Arvida, President of the Committee
- Gérard Picard, Montréal, Secretary of the Committee
- Eugène Rancourt, Quebec
- Raymond Gagnon, Hauterive
- Henri-Paul Huard, Shawinigan,
- Florent Boisvert, Sherbrooke
- Arthur Dumas, Sorel,
- Ludovic Rousseau, Granby,
- Jeanne Duval, Montréal
- René Pouliot, Arvida,
- J. Hervé Pinard, Drummondville,
- Jean-Paul Geoffroy, Montréal,
- George Dionne, Thérford-Mines,
- Henri Vachon, Kenogami.

after consulting the central political committee and according to the general policies adopted by the Confederate Bureau.

Once again, the unionized workers assembled at the CNTU Convention have shown that they refuse to be impressed by the distorted images painted by the defenders of social and political conservatism. The CNTU is not afraid of words, it wants to keep up with the times, it wants to play its part in the establishment in our province of a political and economic democracy which will serve the true interests of man. To be convinced of this, one has only to read the three last paragraphs of the report unanimously adopted by the last Convention.

1. — THAT the CNTU, conscious of its responsibilities towards the workers and the general public, declare itself in favor of economic and democratic planning under the responsibility of the State, with the co-operation of the interested parties, the latter expressing their views through the intermediary of adequate organisms;

2. — THAT the CNTU accept the degree of socialization and the nationalization necessary, more particularly in the fields of public services and natural resources, to put an end to the control exercised by the economic dictatorship and to better protect the general interests of the population;

3. — THAT the CNTU take all the means at its disposal in order to contribute to the instauration of a political democracy, of an economic democracy and of a social democracy at the different levels of public life.

LRB To Speed Up Work, Hamel Says

"THE Labour department is not unconcerned about the proceeding of cases before the Labour Relations Boards," Hon. René Hamel told delegates at the opening session of the CNTU's annual convention.

Many of the resolutions that were later presented to the convention stressed the encumbrances caused workers by the Board's protracted delays.

The CNTU alone is awaiting decisions affecting more than 5,000 workers. Those long delays prove to be a strong factor of demoralization among the workers who have signed their union cards.

Following a joint meeting of CNTU, QFL and PAI representatives with members of the Labour Relations Board recently, Minister Hamel was in a position to say: "I believe we have found a formula which will be of great help to the LRB and to all parties. As soon as a complaint for illegal dismissal will be filed, mediators will attempt to solve the dispute.

"The Labour department, moreover, will assign two lawyers to the Board to help

in the drafting of judgments.

"These major reforms, added to those already effected within the past two years, particularly through the establishment of four benches presided by district judges, will greatly contribute in speeding up proceedings before the Board and avoiding delays which often are tantamount to denials of justice."

Secretary's General Report

In his report to the convention, CNTU Secretary General, Marcel Pepin, said the organization "had looked favourably upon amendments to the labour legislation adopted during the last session." The few laws that were adopted during the session concerning labour were not enough to satisfy trade unions, however, for much more should be expected from the present government.

In the first part of his speech, Mr. Hamel remarked that the labour movement had become a social organization which had found a natural place between the individual and the State. Ac-

ording to him, "the age of the struggle for the freedom of association is well past... Employers and employees must look upon themselves as partners engaged in a common cause instead of as rivals quibbling over the same piece of cake."

Too often, Mr. Hamel continued, the labour movement has made the struggle for a better distribution of the national revenue its everyday life. Because of this peculiar frame of mind, union leaders had acquired a practical sense that shunned all ideologies.

"Quebec, fortunately, has been preserved from such a materialist type of unionism. Circumstances, both social and religious, have provided our unions with a doctrine."

The Labour minister expressed his wish for a closer cooperation between employers and employees, especially through the establishment of joint committees within the enterprise. "One must admit that until now, the workers' associations have shown skepticism, if not hostility, towards joint committees which they have often charged with pursuing aims contrary to theirs."

The CNTU: A Political Force

THE interest that our labour organization has for the political life of the nation and of the province is not new. The reasons for this are quite evident: it is not possible for the labour movement to remain isolated and to limit its action to collective bargaining because legislation both at the federal and provincial levels has a decisive influence on the life of the workers and of their unions. The CNTU's reasons for engaging in political action were not only positive in nature for the die-hard and systematic opposition of the Duplessis regime placed our unions — especially since the Asbestos strike — in a position of self-defence.

For the last fifteen years, the CNTU has unquestionably represented a political force in Canada, and more particularly so in the province of Quebec. Its large mem-

bership distributed in all areas of the province and the remarkable spirit of solidarity which has always characterized our labour organization, have made of it a force which both employers and the Government alike have often tried to curb but which they had to take into account. The resolutions adopted by the recent CNTU General Convention will certainly contribute to increase considerably its influence on the political scene as well as its power in collective bargaining.

Unanimous Support To President Marchand

All those who attended this fortieth Convention came out of it convinced that our organization is more united than ever, that the CNTU has acquired new and powerful means of action and that

it has defined its aims more clearly.

Our readers are already familiar with the contents of the voluminous moral report presented at the Convention by the National President of the CNTU. **Labour**, as well as the daily and weekly press throughout the province have given much publicity to this important document. Our readers will be glad to learn that a fifteen-member Committee grouping officers and other active members professing different views, gave its unanimous support to the National President's action prior to the federal elections and to his thorough study of the Social Credit theory which he submitted to the Convention on its opening day. After study and discussion, the odd seven hundred delegates again unanimously condemned the anti-union attitude of the Sacred move-

ment and the utter lack of realism of its economic theories. The resolution adopted by the Convention states: "Trade-unionists must reject Social Credit mainly because of its anti-union platform studied in detail by the National President. As to the monetary theory of Social Credit, it is so utterly unrealistic that there is no need to insist further, after having become acquainted with the brilliant study made of it by the National President. However, because of the current interest shown in the question, the portion of the President's report dealing with Social Credit should be published separately in pamphlet form and distributed among the leaders and active members of the CNTU, as well as among other persons to whom the CNTU Executive would deem it advisable to forward it."

To follow up the decision taken

by the Montreal Convention, the Confederate Bureau of the CNTU will soon set up a political action committee. The work of this central committee will be carried on with the collaboration of regional and local committees which the affiliated bodies will be invited to form. According to the terms of a recommendation contained in the moral report of the National President, Jean Marchand, and adopted by the Convention, the unions will eventually be invited to financially support the campaigns undertaken by this political action committee. Hereafter, the Confederate Bureau of the CNTU will be fully empowered either to show preference for a political party, to denounce a political party, or to proclaim its neutrality, if it thinks it proper to do so. As to the Na-

— Continued on Page 15



De nouvelles figures à l'exécutif général

Le 40e congrès général de la CSN s'est clos samedi le 20 octobre par l'élection des membres du Comité exécutif. Sur notre photo, de g. à d. : M. René Gosselin, vice-président; M. Daniel Lessard, vice-président; Mlle Georgette Lachaine, vice-présidente; M. Raymond Parent, vice-président; M. Jacques Dion, trésorier général; M. Marcel Pépin, secrétaire général; M. Jean Marchand, président général; M. Adrien Plourde, vice-président général; M. Ted Payne, vice-président; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général; M. Victor Dahl, vice-président; M. Jean-Robert Gauthier, vice-président.

New Members Elected To The Executive

The 40th general convention of the C.N.T.U. ended Saturday October 20th with the election of the Executive Committee members. From left to right on the above picture appear Mr. René Gosselin, vice-president; Mr. Daniel Lessard, vice-president; Miss Georgette Lachaine, vice-president; Mr. Raymond Parent, vice-president; Mr. Jacques Dion, treasurer general; Mr. Marcel Pepin, secretary general; Mr. Jean Marchand, president general; Mr. Adrien Plourde, vice-president general; Mr. Ted Payne, vice-president; Mr. Henri Pichette, general chaplain; Mr. Victor Dahl, vice-president; Mr. Jean-Robert Gauthier, vice-president.

A Date To Be Long Remembered

editorial

Jean-Paul Lefebvre

PLAYING the prophet is a very risky business. May my readers therefore forgive me if I cannot withstand the temptation to note down in red a date which will without doubt mark an era in the political history of the province of Quebec: October 17, 1962.

The National Convention of the CNTU had just adopted by a unanimous vote the moral report of President Jean Marchand and the additional recommendations of a study committee on political action. The gist of these positions will be found on page one.

In order to better weigh the importance of the step accomplished at the last Convention of the CNTU, let us recall one of the findings made by Marchand in his moral report:

"The last federal election showed that our members and workers in general did not follow the evolution of officials of the labour movement as far as politics is concerned.

A very serious deficiency was then revealed. The problem is to know how we are going to remedy it.

Certainly, we must reassess the political education of our members. As I said at the beginning of this report, the labour movement, if it is to achieve its goals in a modern economy, cannot ignore the general economic activity. This economic activity is itself closely related to political activity. The main difficulty is to establish the relationship between the political and economic education we give our members and the programs and trends of political groups which, at one point or another, solicit their votes. At present, it is as if our political education were isolated and did not provide the points of reference necessary to allow our members to find their way about in the complex political reality."

But this is no longer true because the CNTU now has new means of action which will permit it to give its members and the labour force the information on political matters which is essential for developing a true awareness in politics.

At first sight, all this may appear to be pure speculation. The testimony of an active union member with whom I was talking following the debate on political action at the last Convention may perhaps better illustrate our prophesy. To sum up, this worker, a member of an important union of the CNTU, told me: "After all, I am beginning to believe that the Sacred tidal-wave of the last federal election was a good thing. The

majority of the members of my union were very reticent about the participation of the Union and of its officers to political action. At the last federal elections, most of the members voted for Social Credit without knowing exactly why. Probably mostly because they wanted a change and because the other political parties were not in close contact with them or their candidates less within reach. To-day, after having pondered over the thorough study of Social Credit made by Jean Marchand and many other officers of our union, they regret their doings. The workers fully realize now that Social Credit does not at all represent the political ideal which their Syndicate taught them to look for. The workers feel the need to establish the link between their work in the labour movement and their political views to such an extent that a recent survey of opinions made in all the departments of the plant revealed that the members would gladly have accepted to see one of the officers give up his post to become a candidate in the forthcoming provincial elections with the provision that he be reinstated pending failure to meet with success.

Politics, in this province, has always been the affair of professionals and of the middle-class, more particularly of the lawyers. The date on which the workers become more acutely conscious of their responsibility and of their possibilities at the political level, the date on which an organism as representative and influential as the CNTU decides to make it easier for its members to exercise their full rights as citizens, that date, I repeat, seems to me an important one. Who knows whether the historians of the year 2000 will not write a book about it!

LABOUR CNTU